



Société Anonyme au capital de 13 634 552,70€
Siège social : 28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
377 945 233 RCS Paris

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2015**
(Article L.222-3 du règlement général de l'AMF)

SOMMAIRE

	Page
DECLARATION DES DIRIGEANTS	5
1. PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1.1- Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé	6
1.2- Situation et activité du groupe Hubwoo au cours de l'exercice	7
1.3- Situation et activité de la société Hubwoo S.A. au cours de l'exercice	10
1.4- Principaux risques et incertitudes	11
1.5- Evènements importants survenues depuis la clôture de l'exercice	17
1.6- Evolution prévisible et perspectives d'avenir	17
1.7- Dépenses en matière de Recherche & Développement	18
1.8- Capital social	18
1.9- Evolution du cours de bourse	20
1.10- Filiales et participations	20
1.11- Information en matière de responsabilité sociale et environnementale (« Grenelle II »)	21
1.12- Rémunération des mandataires sociaux	22
1.13- Proposition d'affectation du résultat social	26
1.14- Rappel des dividendes antérieurement distribués	26
1.15- Dépenses non déductibles fiscalement	27
1.16- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	27
1.17- Bilan des opérations sur les actions propres	27
1.18- Résultat des 5 derniers exercices	28
1.19- Etat des délégations en cours	28
1.20- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	28

2. PARTIE 2 – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	31
2.1- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	31
2.2- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	37
2.3- Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Hubwoo S.A.	43
3. PARTIE 3 - RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE	46
3.1- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Annexe à la partie 1 relative au Rapport de gestion du Conseil d'Administration)	46
3.2- Rapport des commissaires aux comptes, désignés organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	52
4. PARTIE 4 – INFORMATION FINANCIERE	55
4.1- Comptes consolidés (Etats financiers et annexe)	55
4.2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
4.3- Comptes sociaux (Etats financiers et annexe)	100
4.4- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	116
4.5- Tableau des honoraires de commissaires aux comptes	118

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Responsable du Rapport Financier Annuel

George Hampton Wall
Président Directeur Général

Groupe Hubwoo
Hubwoo S.A.
28 quai Gallieni
92153 Suresnes Cedex
Tél : 01 53 25 55 00
Fax : 01 48 78 14 91

Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 avril 2016

George Hampton Wall
Président Directeur Général

1- PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce. Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin que vous soit rendu compte de l'activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour soumettre notamment à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Les rapports des commissaires aux comptes ainsi que celui de votre Conseil d'administration ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mars 2016, a procédé à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés du groupe Hubwoo ont été établis selon le référentiel IFRS.

Le Président du Conseil d'administration vous rend également compte, dans un rapport joint au présent Rapport (Partie 2), de la composition du Conseil et notamment l'application du principe de représentativité équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

1.1- Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé

- Présentation des activités

Hubwoo est le leader mondial de solutions de réseau d'entreprises collaboratif, Hubwoo renforce la productivité du commerce B2B en encourageant l'interaction entre les entreprises. Par sa plate-forme collaborative ouverte The Business Network, Hubwoo simplifie la recherche, la connexion et la collaboration entre les sociétés. The Business Network apporte une valeur ajoutée aux entreprises en leur permettant d'interagir avec plus d'un million de sociétés actives à travers le monde. Grâce à Hubwoo, les acheteurs sont en mesure de procéder à des approvisionnements, des achats et des paiements plus intelligents. Les vendeurs, quant à eux, ont également la possibilité de commercialiser, de vendre et de facturer de façon tout aussi efficace. Parmi les clients les plus prestigieux d'Hubwoo, citons notamment BASF, Honeywell, Shell, Evonik, Nokia, Nationwide, Michelin, Henkel, Statoil, CONSOL Energy, Campbell's, Burton 's Foods et The Dow Chemical Company. La Société exerce son activité en France, dans plusieurs sites aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Philippines, en Belgique, et en Europe de l'Est.

- Présentation des états financiers

Les règles et principes comptables français retenus pour l'établissement des comptes sociaux de l'exercice 2015 sont identiques à ceux retenus l'exercice précédent.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

- Evénements marquants de l'exercice

En date du 8 septembre 2015 le Groupe Hubwoo change de contrôle suite à l'OPA lancée par le groupe Perfect Commerce le 9 juin 2015. Le 8 septembre 2015 les membres du conseil d'administration changent également.

Le siège social est transféré au 28, quai Gallieni à Suresnes.

7 146 620 stock-options sont exercées moyennant un prix de souscription de 0.17 € ouvrant droit à 7 146 620 actions nouvelles de 0.10 € de nominal représentant une augmentation de capital de 714 662 euros et une prime d'émission de 500 263 euros.

Un contrat de management fees et d'une convention permettant de gérer les flux de trésorerie entre Perfect Commerce et Hubwoo ont été mis en place à la suite du rapprochement et de l'intégration entre les deux Groupes.

1.2- Situation et activité du groupe Hubwoo au cours de l'exercice

- Chiffre d'affaires consolidé 2015

En millions d'Euros	Exercice 2015	Exercice 2014	% variation 2015/2014
SaaS (Software as a Service)	20,7	22,5	-8%
Services	3,8	5,0	-24%
Chiffre d'affaires consolidé	24,5	27,5	-11%

Le Chiffre d'Affaires consolidé 2015 est en retrait de 11% par rapport à 2014. Cette baisse du Chiffre d'Affaires consolidé est principalement liée à l'impact de l'environnement économique défavorable et aux opérations de fusions-acquisitions et de concentrations intervenues dans le secteur d'activité d'Hubwoo, et ayant pour effet de décaler et ralentir les décisions de lancement de projets de la part de nombreux prospects.

En millions d'Euros	T1 2015	T1 2014	T2 2015	T2 2014	T3 2015	T3 2014	T4 2015	T4 2014	% variation T4 2015 / T4 2014
SaaS (Software as a Service)	5,3	5,7	5,2	5,6	5,0	5,5	5,2	5,7	-8%
Services	1,5	1,1	1,0	1,3	0,7	1,1	0,7	1,5	-56%
Chiffre d'affaires consolidé	6,7	6,9	6,2	6,9	5,7	6,6	5,9	7,1	-17%

Le Chiffre d’Affaires du 4ème trimestre 2015 est en augmentation de 4% par rapport au 3ème trimestre 2015, alors qu'il est en retrait de 17% par rapport au 4ème trimestre 2014. La composante SaaS, composante récurrente du Chiffre d’Affaires consolidé, s’élève à 5,2 millions d’euros au quatrième trimestre, et représente 89% du Chiffre d’Affaires consolidé total du trimestre.

- EBITDA et Résultat opérationnel courant

En millions d'Euros	Exercice 2015	Exercice 2014
EBITDA	2,2	3,6
Résultat Opérationnel Courant	-1,0	-0,2

Le résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et provisions, dépréciation des actifs d’exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s’établit à 2,2 millions d’euros pour l’exercice 2015 contre 3,6 millions d’euros pour 2014. Cette diminution en valeur absolue s’explique principalement par la diminution du Chiffre d’Affaires. En 2015 l’Ebitda représente 9% du Chiffre d’Affaires, contre 13% en 2014

L’évolution du résultat opérationnel courant suit celle de l’Ebitda. Il est négatif et s’élève à -1 million d’euros pour l’exercice 2015, à comparer à -166 milliers d’euros pour l’exercice 2014.

- Résultat opérationnel et résultat net

En millions d'Euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat Opérationnel	-19,6	-15,1
Résultat Net	-20,0	-15,8

Le résultat opérationnel s’établit à -19,6 millions d’euros pour l’exercice 2015, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, dont 15 millions d’euros de dépréciations des écarts d’acquisition et 3,5 millions de coûts liés aux départs d’anciens salariés et au plan de rétention en place, en conséquence de la réalisation du changement de contrôle de la société.

Conformément aux normes IFRS, la valeur du goodwill a fait l’objet d’un test de dépréciation en procédant à l’analyse économique du marché et de son potentiel de croissance, ainsi qu’à l’estimation de la valeur recouvrable. La Note 12 de l’annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015 présente ce test de dépréciation, réalisé en application des normes IFRS, et qui a conclu au besoin d’une dépréciation de 15 millions d’euros. Cette note détaille également les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d’utilité serait égale à la valeur comptable.

Le résultat net de 2015 s’établit à -20,0 millions d’euros après prise en compte du résultat financier de -0,1 million d’euros et d’une charge d’impôt de -0,3 million d’euros.

- Capitaux propres

- Capital social

Le nombre des actions émises au 31 décembre 2015 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 décembre 2015 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

- Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a conclu un contrat de liquidité ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo S.A. dans la limite maximale de 300.000 €.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait ainsi un total de 979.427 actions propres, dont 842.302 actions au titre du contrat de liquidité, alors que le Groupe détenait au 31 décembre 2014 un total de 594.404 actions propres dont 457.279 actions au titre du contrat de liquidité.

La valeur d'achat de ces actions est de 424 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 374 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

- Trésorerie

La trésorerie du groupe s'établit à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, en diminution de 0,1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été positifs de 1,1 millions d'euros, compte tenu d'une variation quasi nulle du besoin en fonds de roulement et d'une capacité d'autofinancement positive de 718 milliers d'euros.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont établis à -1,5 millions d'euros, correspondant essentiellement à la capitalisation de frais de développement portant sur les différentes technologies Hubwoo (en particulier, et tel qu'indiqué dans le passé, autour du Business Network).

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 227 milliers d'euros, principalement du fait de remboursements de dettes de location-financement pour 626 milliers d'euros, et de charges d'intérêts pour 101 milliers d'euros d'autre part.

Hubwoo voit son capital augmenter de 715 milliers d'euros et sa prime d'émission augmenter de 500 milliers d'euros (soit un total de 1215 milliers d'euros) suite à l'exercice de 7 146 620 stock-options en septembre 2015.

- Structure de financement

Les sources de financement utilisées par le Groupe en 2015 sont :

- un contrat d'affacturage pour la gestion du recouvrement de certaines de ses créances « Vendeurs », mis en place en 2008, dont le plafond de financement maximal est de 700 milliers d'euros, ce contrat ayant été résilié par la société dans le courant de l'exercice 2015

- plusieurs contrats de location-financement, portant sur une valeur brute totale d'immobilisations ainsi financées en 2015 de 468 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, les emprunts du Groupe s'élèvent à 0,3 million d'euros, en forte baisse par rapport au 31 décembre 2014, quand le montant des emprunts et dettes financières d'élevait à 1,0 million d'euros, et incluent des location-financements de matériels informatiques pour 0,3 million d'euros tandis qu'il n'y a plus de dettes d'affacturage.

Au 31 décembre 2014, les emprunts du Groupe s'élevaient à 1,0 million d'euros et incluaient des location-financements de matériels informatiques pour 0,9 million d'euros et des dettes d'affacturage pour 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2015, le groupe Hubwoo bénéficie par ailleurs de lignes de crédit bancaire pour un montant total de 125 milliers d'euros (non utilisées).

1.3- Situation et activité de la société Hubwoo S.A. au cours de l'exercice

- Evolution du résultat

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice 2015 s'établit à 16,6 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros de facturations faites aux filiales) contre 22,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 (dont 10,9 millions d'euros de facturations faites aux filiales). Le Chiffre d'Affaires hors facturations faites aux filiales du Groupe s'établit donc à 10,1 millions d'euros en 2015, en décroissance par rapport à l'exercice 2014 (11,8 millions d'euros).

Les charges d'exploitation s'établissent à 16,3 millions d'euros en 2015, en baisse de 29,4% par rapport à 2014 (23,1 millions d'euros). Cette diminution est due aux charges d'exploitations liées aux filiales du Groupe. Les charges d'exploitation hors coûts liés aux filiales du Groupe s'établissent en 2015 à 11,9 millions d'euros, elles se maintiennent par rapport à l'exercice 2014 (12,0 millions d'euros).

Le Résultat d'Exploitation et le Résultat Courant Avant Impôt s'établissent respectivement à 0,6 millions d'euros en 2015 (contre 0,1 million d'euros en 2014) et à -1,5 millions d'euros en 2015 (contre -7,1 millions d'euros en 2014).

La perte nette s'établit à -4,0 millions d'euros en 2015 du fait du résultat financier de -2,1 millions d'euros et de -7,3 millions d'euros en 2014 avec un résultat financier de -7,2 millions d'euros. Le résultat financier de 2015 inclut des charges financières de 3,2 millions d'euros principalement liées aux dotations financières aux amortissements et provisions des titres de participations et créances rattachées à des participations. Le résultat financier de 2014 inclut des charges financières de 9,8 millions d'euros.

- Evolution de la trésorerie

La trésorerie de la société (incluant les Valeurs Mobilières de Placement mais excluant les titres d'autocontrôle) s'élève à 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 4,8 millions d'euros à fin 2014.

- Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons le solde des dettes fournisseurs de la société Hubwoo S.A. au 31 décembre 2015 par échéance :

en milliers d'euros	total	non échu	échu	dont de 0 à 30 jours	dont de 31 à 60 jours	dont de 61 à 90 jours	dont à plus de 91 jours
fournisseurs français	303,2	123,7	179,6	174,2			5,3
fournisseurs étrangers	345,3	333,7	11,5	11,5			
total fournisseurs	648,5	457,4	191,1	185,8	0,0	0,0	5,3

Pour rappel, le solde des dettes fournisseurs de la société Hubwoo S.A. au 31 décembre 2014 par échéance était le suivant :

en milliers d'euros	total	non échu	échu	dont de 0 à 30 jours	dont de 31 à 60 jours	dont de 61 à 90 jours	dont à plus de 91 jours
fournisseurs français	618.8	168.1	450.7	436.9	7.8	0.0	6.0
fournisseurs étrangers	314.4	18.2	296.2	284.3	11.9	0.0	0.00
total fournisseurs	933.2	186.3	746.9	721.2	19.7	0.0	6.0

1.4- Principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1.4.1- Risques juridiques

- Risques réglementaires et légaux

Une des composantes de la stratégie long terme de Hubwoo est son expansion mondiale. L'harmonisation des réglementations, tout particulièrement dans l'Union européenne, devrait concourir à réduire certains risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles des autorités de contrôle, les restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, les difficultés d'implantation à l'étranger, les différences dans les standards technologiques, les lois et pratiques sociales des pays étrangers, les délais dans les cycles de paiement, les problèmes d'encaissement, les réductions saisonnières d'activité et d'éventuelles taxes complémentaires, chacune de ces incertitudes pouvant affecter les opérations internationales de la société. Par ailleurs, certains gouvernements étrangers ont renforcé leurs lois et réglementations relatives au contenu distribué sur l'Internet, et peuvent être plus stricts que ceux en place dans d'autres pays.

Il ne peut y avoir aucune garantie que l'un ou plusieurs de ces facteurs de risque n'ait pas un effet négatif sur les opérations à l'international de la société et par conséquent un effet négatif sur le Chiffre d'Affaires de Hubwoo, sur ses résultats et sur sa situation financière.

Il n'existe pas, à ce jour, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

- Politique d'assurance et de couverture des risques

Hubwoo fait ses meilleurs efforts pour assurer le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de couvrir les risques assurables, et, d'autre part, des conditions tarifaires raisonnables. Afin d'atteindre cet objectif, la société a souscrit des polices d'assurance, dont les conditions sont renégociées régulièrement, dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Il convient de préciser que la position d'intermédiaire de Hubwoo, explicitée dans les contrats signés avec ses partenaires, la protège normalement d'un engagement en responsabilité vis à vis des tiers quant à la qualité des produits ou services commandés par son intermédiaire. En tout état de cause, des clauses de limitation de responsabilité sont prévues dans les contrats signés par la société. Mais malgré l'absence totale de litige à ce jour, il n'est donc pas impossible que la responsabilité de la société puisse être recherchée un jour par un de ses partenaires, mais la société serait a priori couverte par ses assurances.

1.4.2- Risques industriels et environnementaux

- Risques liés à la technologie

Une incapacité pour le Groupe à faire évoluer ses services en intégrant de nouvelles technologies et/ou en supportant des volumes de données en constante évolution pourrait avoir des conséquences négatives sur son Chiffre d'Affaires, ses résultats et sa situation financière. C'est pourquoi, afin de rester compétitive, le Groupe continue de renforcer la fonctionnalité et le contenu de sa solution informatique, mais également son parc informatique, ses compétences technologiques et techniques, ainsi que la réactivité de ses équipes. Le Groupe fait aussi ses meilleurs efforts pour maintenir les coûts correspondants à un niveau raisonnable.

Si le partenariat avec SAP a permis au Groupe d'acquérir une avance technologique par rapport à des concurrents, la société demeure dépendante de SAP qui fournit une partie des logiciels installés sur ses systèmes informatiques et sur ceux de ses clients. De plus SAP, qui a contribué de manière significative au développement de l'activité grâce aux relations qu'elle entretient avec ses entreprises clientes, s'est rapproché en 2012 d'un des principaux concurrents du Groupe, la société américaine Ariba. L'annonce de cette transaction a entraîné une forte baisse du cours des actions de la Société en mai 2012. Il est ainsi rappelé à nouveau qu'une dégradation des relations avec SAP est susceptible d'avoir des effets défavorables sur la technologie du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner par conséquent une baisse du cours des actions de la société.

Il convient néanmoins de rappeler également que la première période de cinq années de l'accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) signé avec SAP AG le 12 novembre 2007 est arrivée à terme en novembre 2012 et que cet accord a été étendu et prolongé de trois ans à compter du 1er octobre 2012. Il se renouvelle depuis pour des périodes d'un an. Il est également rappelé ici que le déclin du Chiffre d'Affaires d'Hubwoo basé sur les technologies SAP a été une des principales raisons qui ont entraîné en 2014 et en 2015 des dépréciations exceptionnelles des survaleurs.

- Risques liés à la sécurité informatique

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de Hubwoo requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'informations confidentielles. En dépit du déploiement par le

Groupe d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de Hubwoo pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services aux clients du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le Chiffre d'Affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges.

- Risques liés à la continuité des opérations

Le développement et la continuité des prestations opérées par Hubwoo reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants, matériels et logiciels, contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendie et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient affecter l'infrastructure de Hubwoo et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de Hubwoo en matière de télécommunications à fournir la capacité de transport de données requise par Hubwoo consécutivement à une erreur humaine, à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de Hubwoo. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le Chiffre d'Affaires, les résultats et la situation financière de la société.

- Risques liés à l'environnement

L'activité de la société Hubwoo S.A. et du Groupe (création et opération de places de marchés) ne présente qu'un impact marginal du point de vue environnemental. De ce fait, les risques liés à l'environnement sont négligeables et aucune politique environnementale n'a donc été définie par le Groupe.

1.4.3- Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit sur les actifs financiers est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Groupe concerne donc essentiellement ses créances clients pour lesquelles le groupe revoit régulièrement le risque de crédit en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients Acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients Vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Par ailleurs, le Groupe n'a pas à supporter de risques sur la valeur des biens et services transitant par sa place de marché du fait de la structure de son activité, limitée essentiellement à la perception de commissions.

Toutefois, le nombre limité de clients Acheteurs et la concentration du Chiffre d'Affaires en résultant peuvent représenter un risque fort en cas d'arrêt de contrat d'un ou plusieurs de ces clients. Ainsi, le Chiffre d'Affaires 2015 des principaux clients du Groupe représente (en pourcentage du Chiffre d'Affaires total de l'exercice 2015) :

- Pour le premier client : 9%
- Pour les cinq premiers clients : 27%
- Pour les dix premiers clients : 39%

La gestion des risques du Groupe cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. En l'absence d'assurance spécifique sur les créances, cette gestion du risque de crédit s'appuie sur une revue régulière des créances et sur des procédures de relance adaptées. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de crédit conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015 en présente les impacts chiffrés.

1.4.4- Risques opérationnels

- Risques liés aux développements internationaux et aux rapprochements capitalistiques

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, Hubwoo a acquis et pourrait acquérir ou s'associer à des entreprises lui permettant de compléter ses activités et ses équipes, générant la comptabilisation d'écart d'acquisition. Les rapprochements successifs avec CC-chemplorer en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, BlueSolutions et AchatPro en 2008, ont fait l'objet d'une rémunération en numéraire et en actions. Les acquisitions ou investissements potentiels, qu'ils soient payés en numéraire ou en actions, pourraient affecter défavorablement le cours de Bourse de la société et pourraient avoir un effet de dilution sur les actionnaires actuels de Hubwoo.

Par ailleurs, depuis septembre 2015 le Groupe Hubwoo est détenu par le Groupe Américain Perfect Commerce, et ce, à la suite d'une OPA lancée en juin 2015.

En outre, en application des normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et dès qu'il existe une indication que les écarts d'acquisition ont subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, la stratégie, les hypothèses ou les objectifs de la société retenus à la date de l'acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur qui la conduiraient à revoir la valeur comptable des écarts d'acquisition et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat comptable du Groupe.

La Note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015 présente le test de dépréciation réalisé en application des normes IFRS et qui a conclu à une perte de valeur additionnelle de 15 millions d'euros constatée sur l'exercice 2015. Cette note détaille les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d'utilité ne serait pas égale à la valeur comptable.

- Fluctuations potentielles des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative au cours des prochains mois et années, en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle et notamment : l'évolution de la concurrence, l'apparition de nouvelles technologies, l'apparition de nouveaux services ou produits, le développement de l'Internet, le développement de son portefeuille de clients Acheteurs et Vendeurs, l'évolution de nouveaux services et produits, le volume des transactions transitant par sa place de marché, le montant et la période choisis pour les investissements, le nombre de recrutements, la modification du "Business Model", le montant des frais de recherche et développement liés à l'introduction de nouveaux services et produits, les difficultés techniques, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et d'autres facteurs économiques en général.

Du fait de ces incertitudes, ainsi que de l'effet des acquisitions successives (CC-Chemplorer en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, BlueSolutions et AchatPro en 2008), la société estime qu'un examen de ses résultats d'exploitation historiques n'est pas un indicateur fiable de ses résultats d'exploitation futurs.

- Risques liés au marché

Compte tenu de la croissance modérée du marché global, le succès de Hubwoo dépend d'un transfert significatif et rapide sur Internet des processus Achats au détriment des modes traditionnels. Le modèle économique de Hubwoo suppose également une importante évolution des procédures administratives des sociétés clientes, nécessitant une très forte décentralisation des commandes passées.

Un transfert lent sur Internet, ou le maintien de procédures de commandes centralisées pourraient avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et pourraient entraîner une baisse du cours des actions de la société.

A l'inverse, le modèle économique et le positionnement de Hubwoo le rendent plus résistant à un éventuel ralentissement économique, car le montant des achats qui transitent sur les plateformes de la société n'est pas directement lié à celui du Chiffre d'Affaires des entreprises.

- Risques liés au personnel

Hubwoo est très dépendant du service de ses cadres clés. Hubwoo a dû procéder localement, au cours des années écoulées, à des renforcements de compétences spécifiques dans les domaines des technologies, de l'information et du e-commerce. Il a dû parallèlement procéder à des rationalisations sectorielles de ses effectifs. Bien que le Groupe dépende de la concurrence sur le marché du travail pour le recrutement et la formation de personnel qualifié, il est toujours parvenu à attirer à ce jour les talents nécessaires pour assurer son développement.

- Risques liés aux fournisseurs

L'activité de Hubwoo et la qualité de ses prestations reposent, pour une large part, sur la qualité du service des fournisseurs associés à sa place de marché et aux divers sous-traitants auxquels Hubwoo a prévu de déléguer une part significative de son activité (hébergement et maintenance des moyens informatiques, conseil et mise en place chez les partenaires,...).

Toute défaillance d'un de ces fournisseurs ou sous-traitants dans la continuité ou la qualité de ses prestations pourrait avoir une répercussion négative sur sa propre image de marque et serait par voie de conséquence susceptible d'avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner une baisse du cours des actions de la société. Néanmoins, les recrutements opérés à ce jour ont permis l'internalisation d'un certain nombre de compétence-clés, et donc une moindre dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Les achats et charges externes 2015 auprès des principaux fournisseurs du Groupe représentent (en pourcentage des achats et charges externes total de l'exercice 2015) :

- pour SAP AG, premier fournisseur du Groupe : 27% (le risque spécifique lié à ce fournisseur est décrit dans la section « Risques liés à la technologie »)
- pour les cinq premiers fournisseurs : 45%
- pour les dix premiers fournisseurs : 61%

1.4.5- Risques de liquidité

Le groupe Hubwoo doit assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité, grâce notamment à l'utilisation de découverts bancaires, de contrats d'affacturage, et de contrats de location-financement. Les sources de financement utilisées par le Groupe en 2015 sont ainsi :

- plusieurs contrats de financement en crédit-bail mis en place depuis 2008. La valeur brute totale des immobilisations ainsi financées au 31 décembre 2015 est de 4 688 milliers d'euros, et le solde de la dette correspondante au 31 décembre 2015 est de 259 milliers d'euros.
- un contrat d'affacturage pour la gestion du recouvrement de certaines de ses créances « Vendeurs », mis en place avec effet au 1er août 2008. Au 31 décembre 2015 il n'y a plus dette d'affacturage. Ce contrat a été dénoncé sur le deuxième semestre 2015

Les emprunts et dettes financières du groupe proviennent donc essentiellement des contrats de location-financement, et aucun de ces contrats ne contient de clause de « covenant » au 31 décembre 2015. Par ailleurs, ces contrats de financement sont à taux fixe.

Le groupe Hubwoo bénéficie par ailleurs de lignes de crédit bancaire au 31 décembre 2015 pour un montant total de 125 milliers d'euros, non utilisées au 31 décembre 2015.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de liquidité conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015 en présente les impacts chiffrés.

Sur la base de ces différents éléments, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1.4.6- Risques de marché

- Risque de taux

Le Groupe ne détient au 31 décembre 2015 ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux et n'en détenait pas au 31 décembre 2014. Le groupe n'est donc pas exposé au risque de taux.

- Risque de change

Le groupe Hubwoo est exposé au risque de change par ses filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro mais également avec Perfect Commerce (essentiellement le dollar américain), ainsi que par des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la filiale concernée (essentiellement le dollar canadien pour la filiale américaine dont la devise fonctionnelle est le dollar américain).

Toutefois, le Groupe ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme car les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. Cette gestion du risque de change repose essentiellement

sur le contrôle de l'équilibre entre produits et charges pour la principale devise étrangère (à savoir le dollar américain). La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de change conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière et la Note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015 en présente les impacts chiffrés.

- [Risque sur actions et autres instruments financiers](#)

Au 31 décembre 2015, la société Hubwoo S.A. détient 979.427 de ses propres actions (soit 0,72% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 424 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,43 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,17 euro au 31 décembre 2015, la valeur de ces actions est de 167 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 257 milliers d'euros. Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

- [Risque sur matières premières](#)

De par la nature de son activité, le Groupe n'est pas exposé au risque sur matières premières.

1.5- Evènements importants survenues depuis la clôture de l'exercice

NA

1.6- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.6.1 - Répartition du Chiffre d'Affaires

Hubwoo tire ses revenus de deux sources :

- [Les revenus d'abonnement « Software as a Service » \(SaaS\)](#)

Ce Chiffre d'Affaires repose sur des contrats pluriannuels de fourniture des différentes technologies Hubwoo (eSource, eBuy, eContract, elnvoice, ePortal, eContent, et eConnect, ces quatre dernières constituant le « Business Network »).

- [Les revenus des Services](#)

Il s'agit du Chiffre d'Affaires lié à la prestation d'expertise professionnelle pour la sélection, la mise en œuvre, le fonctionnement et le support technologique dans les domaines d'e-Procurement et d'e-Sourcing. Ces services peuvent être liés à la fourniture de solutions SaaS chez un client ou fournis de manière indépendante.

1.6.2- Partenariat avec SAP

Depuis la signature d'un contrat de collaboration internationale d'une durée de 5 ans avec SAP en novembre 2007, Hubwoo a renforcé sa position sur le marché des solutions d'achats électroniques à la demande. Nos clients bénéficient au niveau mondial de la mise en œuvre accélérée de solutions à la demande, grâce à l'association des applications de pointe d'e-Sourcing et de gestion de la relation fournisseur (Supplier Relationship Management ou « SRM ») de SAP, qui peuvent être intégrées de manière cohérente aux offres de produits et de services Hubwoo dédiés aux achats électroniques (hub, catalogues, connectivité). Ce

contrat a été étendu et prorogé pour une durée de 3 ans à compter d'octobre 2012. Il se renouvelle d'année en année pour une durée d'un an.

1.6.3- Nouveaux clients

Le Groupe continue à enregistrer régulièrement des signatures de contrats SaaS avec de nouveaux clients Acheteurs, à un rythme néanmoins significativement ralenti par rapport aux années précédentes.

Stratégie commerciale mondiale auprès des acheteurs

La base de clientèle historique d'Hubwoo est présente dans les principaux pays d'Europe Occidentale et d'Amérique du Nord. Hubwoo poursuit une stratégie de développement commercial dans l'ensemble de ces régions, là où la Société est présente avec des équipes commerciales et d'avant-vente (Allemagne, France, Royaume Uni, Benelux, Etats-Unis).

Une structure de coûts optimisée

Depuis plusieurs années et suite aux différentes acquisitions réalisées, le Groupe a engagé des actions afin d'optimiser sa structure de coûts et d'assurer une rentabilité à long terme. Des progrès importants ont été réalisés afin de réduire les coûts, en particulier dans le domaine des technologies, au fur et à mesure de l'intégration des entreprises acquises.

Dans de nombreux autres domaines, les structures actives dans plusieurs pays ont été remplacées par une organisation mondiale, permettant des synergies financières et organisationnelles.

1.7- Dépenses en matière de Recherche & Développement

Les investissements d'exploitation du Groupe sont essentiellement liés à l'amélioration des produits et structures informatiques existants ainsi qu'au développement de nouveaux produits. Ainsi le Groupe a poursuivi ses efforts afin d'unifier et intégrer les différents systèmes informatiques existants en son sein, et a complété et amélioré les fonctionnalités de ses différentes technologies.

Les dépenses de développement engagées par le Groupe sur l'exercice 2015 et ayant fait l'objet d'une capitalisation s'élèvent à 1,5 million d'euros, dont 0.9 million d'euros sont des coûts internes. Les immobilisations incorporelles sont par ailleurs détaillées en note 13 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

1.8- Capital social

1.8.1- Répartition du capital social

Conformément aux dispositions des articles L.233-13 et L.225-100-3 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, le capital social se répartit au 31 décembre 2015 et à la connaissance de la Société, de la manière présentée ci-après :

Actionnariat connu de l'émetteur	Situation au 31/12/2015			Situation au 31/12/2014		
	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Monsieur Johan Harald Gedda	0	0,0%	0,00%	32 285 707	25,0%	25,10%
Cofibred (filiale de la BRED Banque Populaire)	0	0,00%	0,00%	17 085 816	13,22%	13,29%
SAP AG & SAP Belgium	0	0,00%	0,00%	5 615 177	4,35%	4,37%
Perfect commerce	107 643 405	78,95%	79,52%			
Détenant plus de 4% du capital en actions ou en droits de vote	107 643 405	78,95%	79,52%			
Autres - Ne détenant pas plus de 4% du capital	27 722 695	20,33%	20,48%	73 617 803	56,98%	57,24%
Hubwoo - Actions d'autocontrôle	979 427	0,72%		594 404	0,46%	
Total	136 345 527	100,00%	100,00%			
				129 198 907	100,00%	100,00%

Par courrier reçu le 11 août 2015, la société de droit luxembourgeois Perfect Commerce SA1 (19 rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 août 2015, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société HUBWOO et détenir 95 695 027 actions HUBWOO représentant autant de droits de vote, soit 74,07% du capital et des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions HUBWOO par la société Perfect Commerce SA dans le cadre de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée et dont le résultat a été publié le 4 août 2015.

Les intentions de la société Perfect Commerce SA figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée (article 223-17 III du règlement général).

Par ailleurs, Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 9 septembre 2015, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société Perfect Commerce SA visant les actions de la société HUBWOO, elle a reçu en dépôt 11 948 378 actions HUBWOO.

Au total, la société Perfect Commerce SA détient 107 643 405 actions HUBWOO représentant autant de droits de vote, soit 78,95% du capital et des droits de vote de cette société

1.8.2- Auto détentio

Au cours de l'exercice 2015, Hubwoo S.A. a fait usage des autorisations conférées par les Assemblées Générales des actionnaires du 19 juin 2014 et du 18 juin 2015 de racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 2 millions d'euros.

Ainsi, le Groupe a poursuivi l'exécution du contrat de liquidité, conclu en 2007, ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo S.A. dans la limite maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait un total de 979.427 actions propres, dont 842.302 actions au titre du contrat de liquidité. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

1.8.3- Actionnariat collectif salarié au 31 décembre 2015

Néant, étant précisé qu'à la connaissance de la société, certains salariés de Hubwoo SA détenaient individuellement des actions Hubwoo inscrites en nominatif à la clôture de l'exercice.

1.8.4- Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, les plans d'options consentis ainsi que leur exécution au titre de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Options sur actions

Au 9 septembre 2015, les options de souscription d'action de la société Hubwoo S.A. en circulation ont été annulées pour partie ou exercées en totalité. Le prix d'exercice de ces options de souscription d'action est de 0,17 euros.

Il n'y a donc plus d'options de souscription en circulation.

Options sur actions en circulation	2015		2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options
Au 1er janvier	0,17	7 566 620	0,17	8 641 620
Octroyées	0,19		0,19	350 000
Annulées	0,17	-245 000	0,17	-1 046 875
Annulées	0,19	-175 000	0,19	-175 000
Exercées	0,17	-7 146 620	0,17	-203 125
Au 31 décembre	0,17	0	0,17	7 566 620

1.9- Evolution du cours de bourse

Les actions de Hubwoo S.A. sont cotées sur EURONEXT Paris au Compartiment C (Code ISIN : FR0004052561).

Le cours était de 0,17 euro au 2 janvier 2015 et de 0,17 euro au 31 décembre 2015.

Durant cette période le cours le plus bas s'est établi à 0,13 euro et le cours le plus haut à 0,22 euro.

Le volume cumulé échangé au cours de l'année 2015 est de 23.020.959 actions.

1.10- Filiales et participations

1.10.1- Sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Hubwoo S.A.

La société Hubwoo S.A. contrôle directement ou indirectement les sociétés suivantes au 31 décembre 2015 :

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détenzione	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
					31.12.2015	31.12.2014
Hubwoo S.A.	Société mère	France		Intégration globale		
CC-Chemplorer Ltd	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo Germany GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo Belgium N.V.	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%
InterSources (UK) Ltd	31 juillet 2007	Royaume Uni	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources India Pvt	31 juillet 2007	Inde	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%

Par ailleurs, la société a ouvert en 2009 un établissement permanent autonome à Manille - Philippines, dont l'activité principale est d'être un centre de support pour l'ensemble des clients internationaux du Groupe.

Enfin, les caractéristiques des sociétés contrôlées directement figurent en note « V – Autres informations » des comptes sociaux de Hubwoo S.A. arrêtés au 31 décembre 2015.

Ci-dessous le tableau récapitulatif concernant les résultats des principales filiales du groupe, à savoir :

En milliers d'Euros												
Filiales du Groupe	HUBWOO USA INC	HUBWOO GMBH	CC-Chemplorer Ltd	HUBWOO Philippines	Trade-Ranger Inc	HUBWOO SA	InterSources India	HUBWOO NV	InterSources UK	HUBWOO USA LP	Total	
Chiffre d'affaires	87	720	5 597	0	0	10 147	0	2 244	1 356	4 335	24 487	
Résultat net de la période	-447	116	-203	-307	-40	-16 092	0	-595	-609	-1 807	-19 983	
Effectif	5	24	1	44	0	30	0	5	8	18	135	

1.11- Information en matière de responsabilité sociale et environnementale (« Grenelle II »)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et son décret d'application publié le 24 avril 2012 ont notamment modifié l'article L.225-102-1 du Code de commerce définissant les mentions obligatoires devant figurer dans le rapport annuel de gestion et introduit l'obligation de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales y figurant par un organisme tiers indépendant. Au titre de l'exercice 2015 et en application des décisions du Comité français d'accréditation (COFRAC), visant à interdire l'intervention d'un collège de Commissaires aux comptes pour la conduite de la mission d'organisme tiers indépendant, seul le cabinet Grant Thornton a été mandaté par la société pour procéder à la vérification de ces informations.

Afin d'en faciliter la lecture, les informations sociales, environnementales et sociétales font l'objet d'un rapport dédié (partie 3) annexé au présent rapport de gestion, dont il fait partie intégrante.

1.12- Rémunération des mandataires sociaux

1.12.1- Rémunération des Membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, dont le Président du Conseil d'Administration, perçoivent des jetons en présence depuis 2008. Un plafond maximum de 80 milliers d'euros de jetons de présence pour l'exercice 2015 a été fixé par l'assemblée générale du 18 juin 2015.

1.12.2- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration ayant pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009 de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est présentée conformément à cette recommandation et en reprend les différents tableaux de présentation. Conformément à la définition des dirigeants mandataires sociaux figurant dans cette recommandation AMF, les dirigeants mandataires sociaux de la société sont donc ses Présidents du Conseil d'Administrations successifs et ses Directeurs Généraux successifs.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En Euros	2015	2014
Gregory A. Mark		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailées au tableau 2)	748 022	384 181
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détailées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	748 022	384 181

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En Euros	2015		2014	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Gregory A. Mark				
Rémunération fixe	208 109	208 109	243 076	243 076
Rémunération variable	267 858	267 858	141 105	141 105
Clause de non concurrence	272 055	84 055	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	748 022	560 022	384 181	384 181

Au titre de ses fonctions de Directeur Général depuis le 27 mars 2009 et jusqu'au 8 septembre 2015, Monsieur Gregory A. Mark a bénéficié dans le courant de l'année 2015 et jusqu'au 8 septembre 2015 d'une rémunération annuelle fixe brute de 300.000,00 dollars américains à laquelle s'ajoute une rémunération variable brute de 250.000,00 dollars américains. Cette rémunération variable est liée à hauteur de 60% à la réalisation d'objectifs Groupe et, à hauteur de 40% à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunerations. En complément de sa rémunération, 1.500.000 options de souscription d'actions ont été

attribuées en 2012 à Monsieur Gregory A. Mark. Cette attribution fait suite à la renonciation des plans d'options antérieurs. Ces options ont été exercées en totalité le 31 août 2015. En sus des éléments susvisés, Monsieur Mark s'est vu attribuer une somme égale à deux fois son salaire annuel, augmentée du montant de toute prime ou commission versée pendant ladite année, sous la forme d'une indemnité de rupture du contrat de travail.

Depuis le 08 septembre 2015, le nouveau Directeur Général, M. George Hampton Wall, ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Hubwoo

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (1)

En Euros	2015		2014	
	montants dus au titre de 2015	montants versés au titre de 2014 et 2015	estimation montants dus au titre de 2014	montants versés au titre de 2013
Alain Andréoli				
Jetons de présence	18 024	0	25 000	0
Autres rémunérations		38 301		23 329
Total	18 024	38 301	25 000	23 329
Robert Salomon				
Jetons de présence	18 024	0	25 000	0
Autres rémunérations		45 060		23 329
Total	18 024	45 060	25 000	23 329
Charlotte Riberprey-Jacob (2)				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Deborah Fay				
Jetons de présence	0	0	5 000	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
Total	0	0	5 000	0
Grand Total	54 072	128 422	80 000	69 988

(1) Tous les administrateurs ont démissionné de leur mandat le 8 septembre 2015

(2) démission de son mandat d'administrateur actée en juin 2014

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par décision du conseil d'administration de Hubwoo du 26 septembre 2012, un plan d'options de souscription d'action a été attribué à une centaine de salariés de la société. Cette attribution porte sur l'émission de 9.962.971 options de souscription au prix d'exercice unitaire de 0,17 euro, exerçables sur une période de 5 ans maximum. Cette attribution fait suite à la renonciation des plans d'options antérieurs. Par décision du conseil d'administration de Hubwoo du 27 août 2013, un plan d'options de souscription d'action a été attribué à six salariés de la société. Cette attribution porte sur l'émission de 350.000 options de souscription au prix d'exercice unitaire de 0,19 euro, exerçables sur une période de 5 ans maximum. Le nombre total d'options restantes en circulation au 31 décembre 2014 est de 7.566.620 options de souscription. Au 8 septembre 2015, suite au succès de l'offre publique d'achat par le Groupe Perfect Commerce, toutes ces options ont été exercées. La Note 20 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015 en présente l'historique.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Exercice	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Numéros des plans concernés
	2015	0	0,00	-
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	2014	350 000	0,19	Plans 19
	2013	0	-	-
	2012	3 950 000	0,17	Plans 18
	2015	2 650 000	0,17	Plans 18
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	2014	0	-	-
	2013	0	-	-
	2012	0	-	-

Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Néant

Tableau 11 : Dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
George Hampton Wall - depuis le 8 septembre 2015 Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur général		Non		Non		Non		Non
Gregory A. Mark - Jusqu'au 8 septembre 2015 Président Directeur Général	Oui (a)		Oui (b)		Oui (c)		Oui (c)	

(a) Gregory A. Mark étant salarié du Groupe lors de sa nomination en tant que Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé le maintien de son contrat de travail américain conclu avec une des filiales du groupe, mais a en conséquence décidé de ne pas lui accorder de rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général. Ce contrat ("at-will employment") peut être interrompu par les parties prenantes à tout moment, sans indemnité.

(b) Gregory A. Mark bénéficie de versements du Groupe Hubwoo à un organisme de retraite à cotisations définies pour un montant de 24 000 dollars américains (soit 21 629 euros) sur l'exercice 2015 et de 23 000 dollars américains (soit 17 308 euros) sur l'exercice 2014.

(c) Gregory A. Mark pourrait bénéficier, sous réserve du respect d'un engagement de non concurrence, de la poursuite du versement de son salaire de base pendant 12 mois à compter de la cessation de fonction.

1.12.3- Intéressement des dirigeants et membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun accord d'intéressement.

1.12.4- Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

1.12.5- Indemnités consenties aux mandataires sociaux en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou en raison d'une offre publique

Monsieur Mark s'est vu attribuer une somme égale à deux fois son salaire annuel, augmentée du montant de toute prime ou commission versée pendant ladite année, sous la forme d'une indemnité de rupture du contrat de travail.

Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux

Mandataire social	Date de première nomination	Date de nomination du mandat en cours	Date d'échéance du mandat (**)	Mandat ou fonction exercé	Société concernée	Date de cessation
George Hampton Wall	8 septembre 2015	8 septembre 2015	31 décembre 2018	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur général Président Directeur Général	Hubwoo S.A. Perfect Commerce	
Mark Berton DREYFUS	8 septembre 2015	8 septembre 2015	31 décembre 2018	Administrateur Administrateur President and Chief Executive Officer Membre du conseil Vice-président	Hubwoo S.A. Perfect Commerce EOPI College of Technology Virginia Career Education Foundation & Career College Association Virginia Workforce Council	
Jerrold Miller	8 septembre 2015	8 septembre 2015	31 décembre 2019	Administrateur Administrateur	Hubwoo S.A. Perfect Commerce	
Nicole Lowe	8 septembre 2015	8 septembre 2015	31 décembre 2019	Administrateur	Hubwoo S.A.	
Gregory A MARK	27 mars 2009	19 juin 2014	31 décembre 2019	Président Directeur Général Director Director Director Administrateur et Directeur Général (*) Senior Vice President Sales US (*)	Hubwoo S.A. Hubwoo USA LP Hubwoo USA Inc Trade-Ranger Inc Hubwoo S.A. (*) Hubwoo US (*)	8 septembre 2015 8 septembre 2015 8 septembre 2015 8 septembre 2015 4 décembre 2009 27 mars 2009
Alain ANDREOLI	5 juillet 2005	13 juin 2013	31 décembre 2018	Administrateur Senior Vice Président Global Sales & Services Europe (*) Président du Conseil d'Administration (*) Président Directeur Général (*) Président du Directoire (*)	Hubwoo S.A. Sun Microsystems (*)	8 septembre 2015 2010
Edwin B. Lange	31 janvier 2011	13 juin 2013	31 décembre 2018	Administrateur	Hubwoo S.A.	8 septembre 2015
Robert Solomon	18 janvier 2012	13 juin 2013	31 décembre 2018	Administrateur	Hubwoo S.A.	8 septembre 2015
Deborah Fay	19 juin 2014	19 juin 2014	31 décembre 2019	Administrateur Director Director Director Director Director	Hubwoo S.A. Hubwoo USA LP Hubwoo USA Inc Trade-Ranger Inc CC-Chempioneer Ltd Hubwoo Belgium Hubwoo GmbH	8 septembre 2015 8 septembre 2015 8 septembre 2015 8 septembre 2015 8 septembre 2015 8 septembre 2015

(*) ces mandats ou fonctions ne sont plus exercés à ce jour.

(**) assemblée générale approuvant les comptes clos de l'exercice mentionné

A la connaissance de la Société, aucune des personnes listées ci-avant :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre elle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

1.13- Proposition d'affectation du résultat social

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux présentés font ressortir une perte de 3 963 430 euros.

Il est proposé de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.14- Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices. Depuis leur création ou leur entrée dans le Groupe, les sociétés du groupe Hubwoo, dont la société mère Hubwoo, n'ont jamais versé de dividendes. La société mère et ses filiales ont en effet consacré leurs excédents de trésorerie aux investissements dans les domaines technologiques, commercial et marketing. La politique de distribution des dividendes est donc dépendante des investissements nécessaires ainsi que des résultats futurs.

1.15- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, exception faite de la quote-part des amortissements non déductible des loyers sur véhicules affectés au personnel et aux dirigeants et qui s'élève au titre de l'exercice écoulé à un montant de 22.261 euros.

1.16- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

Nous vous rappelons que par délibérations en date du 19 juin 2014 et du 18 juin 2015 , l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 2 millions d'euros, et d'un prix maximum d'achat fixé à 1 euros.

A ce titre, il a été conclu avec NATEXIS BLEICHROEDER un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et à la charte de déontologie AMAFI du 23 septembre 2008.

Pour les besoins de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, nous vous précisons qu'il a été procédé à la publication dans les conditions de l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, du descriptif du programme de rachat établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 dudit règlement.

1.17- Bilan des opérations sur les actions propres

Au cours de l'exercice 2015, la Société a opéré les opérations suivantes sur ses propres actions :

- nombre d'actions détenues au 1er janvier 2015 : 594 404 actions au prix moyen d'achat de 0,63 euro,
- achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 1 184 064 actions au prix moyen d'achat de 0,16 euro,
- ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 799 041 actions au prix moyen de vente de 0,16 euro,
- nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015 : 979 427 actions au prix moyen d'achat de 0,43 euro (soit 424 445 euros), représentant 97942,7 euros en valeur nominale (0,10 euro par action) et 166 502,59 euros au cours boursier du 31 décembre 2015 (0,17 euro par action).

Les actions détenues au 31 décembre 2015 représentent 0,72% du capital social.

1.18- Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
Capital social	13 634 553	12 919 891	12 899 578	12 899 578	10 274 000
Nombre d'actions	136 345 527	129 198 907	128 995 782	128 995 782	102 740 004
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 670 939	22 747 956	12 476 770	13 681 190	16 815 499
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	969 517	2 752 853	-1 474 652	670 183	-171 877
Impôt sur les bénéfices	33 579	0	0	0	
Participations des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	4 899 368	10 078 725	5 851 606	1 751 357	3 743 793
Résultat net	-3 963 430	-7 325 872	-7 326 258	-1 081 174	-3 915 670
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt et participation et avant dotations aux amortissements et provisions	0,01	0,02	-0,01	0,01	0,00
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0,03	-0,06	-0,06	-0,01	-0,04
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	31	32	35	38	40
Masse salariale	3 133 891	3 452 707	3 898 978	4 191 519	3 934 742
Sommes versées en avantages sociaux	1 132 106	1 250 265	1 342 108	1 331 987	1 556 020

1.19- Etat des délégations en cours

Conformément aux dispositions des articles L.225-100 et L.225-129-5 du Code de commerce, un rapport spécifique a été établi qui fait état des délégations consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, et de l'usage qui en a été fait au cours de l'exercice écoulé.

1.20- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- Structure du capital de la Société au 31 décembre 2015 et participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont celle-ci aurait eu connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

La structure du capital de la Société au 31 décembre 2015 est présentée au paragraphe précédent « CAPITAL SOCIAL – Répartition du capital social ».

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application des dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce

L'article 20 des statuts, dans sa rédaction actuelle, prévoit qu'à défaut de déclaration des franchissements de seuil légaux et du franchissement de seuil statutaire de 2,5 %, "les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale."

Il n'existe aucune autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

En outre, il n'existe aucune restriction statutaire aux transferts d'actions et il n'a été porté à la connaissance de la Société aucune clause de la nature de celles visées à l'article L.233-11 du Code de commerce (« clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société »).

- Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

- Mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

- Accords entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun accord de cette nature n'a été conclu.

- Règles applicables à la nomination et au remplacement du Directeur Général

L'article 14 des statuts prévoit notamment que :

1. « la direction de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de « Président Directeur Général » soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration qui porte alors le titre de « Directeur Général »
[...]
2. lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de Président Directeur Général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Société, le Conseil d'Administration procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs. [...]

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. »

- Règles applicables à la modification des statuts

Les statuts de la Société, ne peuvent, conformément à la loi et aux statuts, être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires.

Toutefois, l'assemblée générale peut, au cas par cas, déléguer cette compétence au conseil d'administration.

- Pouvoir du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

L'article 13 des statuts prévoit que "le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

S'agissant des émissions et des rachats d'actions, le conseil d'administration ne peut émettre des actions nouvelles ou procéder à des rachats d'actions, que pour autant que l'assemblée générale lui ait consenti une délégation à ce titre.

Il est précisé en tant que de besoin, que les délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale à l'effet d'augmenter le capital social font l'objet d'un rapport complémentaire.

Par ailleurs, les opérations de rachat d'actions sont décrites dans le paragraphe précédent « AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS ».

- Accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le directeur général ou les salariés, s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception du contrat de Gregory A. Mark (comme indiqué précédemment dans la partie « Rémunération des Mandataires sociaux »). Ce contrat prévoit que Monsieur Gregory A. Mark pourrait bénéficier, sous réserve du respect d'un engagement de non concurrence, de la poursuite du versement de son salaire de base pendant 12 mois à compter de la cessation de fonction. Par ailleurs, dans l'objectif de maintenir la continuité de la direction du Groupe en toute circonstance, Monsieur Mark ainsi que trois autres salariés ont souscrit à un plan de rétention qui s'applique en cas de réalisation d'une opération entraînant un changement de contrôle de la Société. Ces deux accords ont eu un effet en 2015 suite au changement de contrôle de la société.

Il n'y a pas eu d'accord pour les nouveaux mandataires sociaux.

2. PARTIE 2 – Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice 2015 (En application de l'article L.225-37 du Code de commerce)

2.1- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le présent rapport établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il indique en outre les limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Pour l'élaboration du présent rapport, la société se réfère aux règles de la bonne gouvernance telles que définies dans le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, révisé en juin 2013. Ce code est consultable sur le site internet dédié : <http://www.code-afep-medef.com>.

Lorsque la société a écarté des dispositions de ce code, il en est fait mention dans le présent rapport.

Compte tenu des récents changements intervenus au niveau de la gouvernance du Groupe Hubwoo, à la suite de l'issue positive de l'OPA lancée en Juin 2015 par Perfect Commerce (voir ci-après), le Conseil d'Administration n'a pas encore renouvelé les membres du Comité Stratégique et du Comité des rémunérations.

Par ailleurs, la nomination d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration est en cours de réflexion.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes :

- présenteront leurs observations sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenus dans le présent rapport, et sur la présentation qui en est faite.
- attesteront que le rapport comporte les informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, sans toutefois en vérifier la sincérité.

Il est tout d'abord rappelé que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de garantir le bon fonctionnement des processus internes de la société,

- et enfin, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, reflètent avec sincérité et fidélité l'activité et la situation de la Société, tant pour les informations communiquées aux organes sociaux de la Société que pour celles communiquées dans le cadre de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.1.1- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

En date du 8 septembre 2015 le Groupe Hubwoo change de contrôle suite à l'OPA lancée par le groupe Perfect Commerce le 9 juin 2015. Le 8 septembre 2015 tous les membres du conseil d'administration en place démissionnent et un nouveau Conseil d'Administration est nommé.

2.1.2- Composition du Conseil d'Administration avant le 8 septembre 2015

- Président du Conseil

- **Monsieur Gregory A. Mark**

Monsieur Gregory A. Mark est Président Directeur Général de la société depuis le 4 décembre 2009, après en avoir été Directeur Général à partir du 27 mars 2009. Monsieur Gregory A. Mark a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009 en remplacement d'un administrateur démissionnaire. Cette cooptation a ensuite été ratifiée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2009. Le mandat initial ayant été confié par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008 pour une durée de 6 ans. L'Assemblée Générale du 19 juin 2014 a renouvelé le mandat de Monsieur Gregory Mark en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Autres membres du Conseil

Les membres suivants du Conseil d'Administration ont été renouvelés le 13 juin 2013 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2018 :

- **Monsieur Alain Andréoli**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Alain Andréoli : President and CEO de Valley.

- **Monsieur Edwin B. Lange**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Edwin B. Lange : Président et CEO de Equus Advisors LLC

- **Monsieur Robert Solomon**

Monsieur Solomon est fondateur et CEO de Software Platform Consulting Inc., société de conseil dans le développement des réseaux professionnels (« Business Networks »). M. Solomon a été Senior Vice President, Network and Financial Solutions, reportant au CEO, chez Ariba.

Le membre suivant du Conseil d'Administration a été nommé le 19 juin 2014 pour une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019 :

- **Madame Deborah Fay**

Madame Deborah Fay est la Vice-Présidente senior chargée des Ressources Humaines et responsable Juridique du Groupe Hubwoo.

2.1.3- Composition du Conseil d'Administration depuis le 8 septembre 2015

Les statuts prévoient que les nombres minimum et maximum de membres du Conseil d'Administration sont définis par les dispositions légales en vigueur, qui sont à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

- Président du Conseil

- **Monsieur George Hampton Wall**

Monsieur George Hampton Wall est Directeur Général de la société depuis le 8 septembre 2015. Monsieur George Hampton Wall exerce également la qualité de Président et Directeur Général du groupe Perfect Commerce. Monsieur George Hampton Wall a été nommé le 8 septembre 2015 pour un mandat d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

- Autres membres du Conseil

Le membre suivant du Conseil d'Administration a été nommé le 8 septembre 2015 pour un mandat d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2018 :

- **Monsieur Mark Berton DREYFUS**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Mark Berton DREYFUS : President and Chief Executive Officer de l'ECPI College of Technology.

Les membres suivants du Conseil d'Administration ont été nommés le 8 septembre 2015 pour un mandat d'une durée de 4 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019:

- **Monsieur Jerrold Miller**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Jerrold Miller: Administrateur de la société Perfect Commerce

- **Madame Nicole Lowe**

Madame Nicole Lowe est la Vice-Présidente Finance du Groupe Hubwoo ainsi que du Groupe Perfect Commerce.

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil sont la connaissance de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et de ses différents Comités, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le sens des responsabilités et d'indépendance à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes. A ce titre, il existe depuis 2007 une Charte du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A. ayant pour objet de définir les principes applicables aux Membres du Conseil, leurs devoirs (notamment en termes d'indépendance) et le fonctionnement du Conseil. Le règlement intérieur est par ailleurs annexé à cette Charte.

2.1.4- Règles de fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur annexé à la Charte de Conseil, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Le Président du Conseil d'Administration est élu en son sein et est obligatoirement une personne physique. En principe, le mandat de Président court pour la durée du mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

b) Chaque administrateur (sauf pour les représentants permanents des personnes morales) doit être propriétaire d'au moins une action de la société Hubwoo S.A.

c) Conformément aux statuts de la Société, le nombre des membres du Conseil personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 65 ans, ne pourra à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

d) Convocation et tenue des réunions :

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an aux fins d'arrêter les comptes semestriels et les comptes annuels. A cette occasion, le Directeur Général présente au Conseil un rapport comportant notamment des éléments de reporting en matière d'activité du groupe Hubwoo sur le semestre écoulé, sur le niveau de charges, un point sur le budget, etc.... D'autres réunions peuvent également intervenir sur des sujets spécifiques ou d'importance.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se déroulent à l'endroit indiqué dans la convocation et peuvent se tenir, si nécessaire, par système de visioconférence ou de télécommunication suivant les conditions réglementaires applicables.

Les administrateurs sont convoqués aux réunions par le Président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour et anime les débats.

Les convocations sont adressées par voie électronique puis, s'il y a lieu, par voie postale ou par courriel à chacun des membres du Conseil d'administration et au(x) membre(s) du Comité d'entreprise délégué(s) auprès du Conseil. Les Commissaires aux comptes sont également convoqués lorsque l'ordre du jour fait apparaître un sujet relatif aux comptes que ceux-ci soient semestriels ou annuels ou pour d'autres sujets d'importance.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres du Conseil en fonction sont effectivement présents (physiquement ou par visioconférence ou conférence téléphonique organisée dans les conditions réglementaires).

Toute réunion débute par la signature d'une feuille de présence par tous les membres du Conseil présents avec indication, s'il y a lieu, des membres représentés.

Les décisions au Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président de séance n'ayant pas voix prépondérante en cas de partage.

Un membre du Conseil ne peut se faire représenter que par un autre administrateur sous réserve de justifier d'un mandat écrit.

En cas de procuration, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil.

A la suite de la réunion, il est dressé un procès-verbal des délibérations, qui est signé lors de la réunion suivante par le Président et un des administrateurs.

2.1.5- Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ses demandes sont adressées au Président du Conseil d'Administration.

2.1.6- Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2015 aux dates suivantes :

Date de réunion	Nombre d'administrateurs		Taux de présence
	présents	nommés à la date de réunion	
17 mars 2015	4	4	80.00%
23 mars 2015	5	5	100.00%
8 juin 2015	5	5	100.00%
8 septembre 2015	5	5	100.00%
28 septembre 2015	4	4	100.00%
7 octobre 2015	4	4	100.00%
23 décembre 2015	4	4	100.00%

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel des travaux de ses réunions tenues en 2015 à l'examen des comptes (annuels et semestriels), à la stratégie du groupe, aux décisions concernant l'Offre Publique d'Achat lancée par le Groupe Perfect Commerce en Juin, à l'évolution de son actionnariat, au suivi des mesures de réorganisation, ainsi qu'à la structure financière. Aucun ordre du jour du Conseil d'Administration ne contient en 2015 de point consacré à un débat sur son fonctionnement.

2.1.7- Comités spécifiques

a) Le Comité des rémunérations

La composition du Comité des rémunérations est la suivante :

- jusqu'au 8 septembre 2015 : M. Alain Andréoli

Le Comité des rémunérations a pour mission d'assister le Conseil dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, la politique de rémunération des principaux dirigeants du groupe Hubwoo, la politique et l'attribution de stock-options et d'actions gratuites. Sur la base des travaux du comité, le Conseil examine, modifie et valide notamment la liste des attributaires suggérés en terme de stock-options.

Les modalités attachées aux rémunérations variables des dirigeants sont proposées par le comité au Conseil d'Administration pour approbation. La part variable ainsi approuvée est sujette à l'atteinte d'objectifs de performance, qui est mesurée après chaque fin d'exercice. Cette rémunération variable est liée à la réalisation d'objectifs Groupe et à la réalisation d'objectifs individuels.

Les travaux effectués par le Comité des rémunérations font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009 de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux et en conséquence le rapport de gestion inclut les différents tableaux de présentation de cette recommandation. Il précise également les raisons du maintien du contrat de travail du Directeur Général.

b) Le Comité stratégique

La composition du Comité stratégique est la suivante :

- jusqu'au 8 septembre 2015 : MM. Gregory A. Mark, Alain Andréoli, et Edwin B. Lange

Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, le développement et la stratégie à mettre en place au niveau du groupe (organisation, management, projet de croissance externe, etc.). Ce comité peut être également consulté dans le cadre du budget annuel et l'examen de projets d'investissement.

Les travaux effectués par le Comité stratégique font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

c) Le Comité d'audit

La composition du Comité d'audit est la suivante :

- jusqu'au 8 septembre 2015 : MM. Alain Andréoli, Robert Solomon et Edwin B. Lange
- depuis le 8 septembre 2015 : MM. George Hampton Wall, Mark Dreyfus, Jerrold Miller, Mme Nicole Lowe

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, les questions financières, comptables et de contrôle des risques. Le Comité procède également à un examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et de l'audit interne ainsi que sur toute question contribuant à la fiabilité et l'exactitude des comptes.

Les travaux effectués par le Comité d'audit font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois durant l'année 2015, le 23 mars et le 8 septembre. Ces réunions ont eu pour objet la discussion des éléments financiers concernant respectivement la clôture des comptes annuels 2014 et celle des comptes semestriels 2015.

2.2- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.2.1- Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne, parmi ses objectifs, s'occupe de la gestion des risques existants pouvant empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Afin de réduire son exposition à ces risques, la démarche suivie par le Groupe inclut les étapes suivantes :

- recensement des risques,
- analyse des risques
- gestion et suivi des risques

L'identification des risques est effectuée en fonction de critères de matérialité (financière, sur l'image) et de probabilité d'occurrence, et a conduit au recensement exhaustif des risques présentés dans la partie « Principaux risques et incertitudes » du rapport de gestion. Ces risques sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration. La formalisation dans une cartographie des risques de l'identification des risques a été finalisée par le groupe avec pour objectif de soumettre cette cartographie des risques au Conseil d'Administration pour validation, mais cette formalisation est toujours en cours à fin 2015. Aucune cartographie des risques n'a donc encore pu être présentée au Conseil d'Administration.

En complément des procédures de contrôle interne, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques dans les domaines suivants :

- Risques liés aux technologies et risques lié à la sécurité.

Le Groupe a recours, pour la maintenance de ses serveurs, à des prestataires extérieurs, sous le contrôle d'une cellule interne dédiée à son environnement informatique. Cette cellule est en charge d'assurer l'intégrité des serveurs et de procéder aux développements nécessaires pour répondre aux dernières évolutions technologiques.

Par ailleurs, un plan de secours incluant un centre de données secondaire pouvant assurer la reprise d'activité en cas de défaillance du centre de données principal a été défini par la société, et sa mise en place est en cours de finalisation et de test.

- Risques financiers

La gestion du risque de liquidité et du risque client est assurée à travers une diversification des clients et sous-traitants et grâce à un suivi régulier de la trésorerie. Ce dernier inclut notamment une revue hebdomadaire des créances clients, effectuée par la direction financière et le contrôle de gestion.

Par ailleurs, la société n'a qu'un recours limité à des financements externes, utilisant essentiellement des financements en crédit-bail pour son matériel informatique et des contrats d'affacturage visant à obtenir des financements garantis par des créances clients. Le dernier contrat d'affacturage en place a été résilié en Août 2015. La société limite le risque associé à ces financements par la diversité des contreparties, par la durée courte des financements obtenus (3 ans au maximum pour les engagements de location-financement), ainsi que par l'absence de clause de « covenant ».

Enfin, le Groupe n'a pas jugé utile la mise en place d'une politique de taux de change, considérant que les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

- Risques liés aux rapprochements capitalistiques.

Le Groupe a mis en place une politique d'intégration des équipes des sociétés acquises, notamment à travers la centralisation des équipes sur des sites communs dans chaque pays et l'homogénéisation des procédures, aussi bien dans le suivi financier que des procédures d'achat et de suivi des prestations. Ainsi, les salariés des entités françaises sont regroupés au siège social de la société, et les équipes issues des différentes filiales américaines ont été regroupées.

Lui-même acquis par le Groupe Perfect Commerce en 2015, le Groupe est en cours d'intégration avec Perfect au niveau opérationnel, et notamment en ce qui concerne la centralisation des équipes, l'implémentation des meilleures pratiques en vigueur dans l'un ou l'autre Groupe en termes de procédures et suivis d'activité.

La société a par ailleurs souscrit des polices d'assurance afin de limiter son exposition aux risques, et ce dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;

2.2.2- Mission du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le Directeur Général, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- conformité des opérations aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes de la société ;
- fiabilité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, ne peuvent toutefois pas représenter une garantie absolue d'élimination totale des risques. Le Groupe recherche continuellement le meilleur équilibre possible entre son niveau de contrôle interne et le risque résiduel correspondant, en veillant à ne pas alourdir inutilement ses modes opératoires.

2.2.3- Organisation des procédures de contrôle interne

Le Directeur Général, sous le contrôle du Conseil d'Administration, les différents Comités mis en place tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau opérationnel, et les compétences ainsi rassemblées assurent la promotion d'une culture de contrôle interne adaptée à l'activité du groupe Hubwoo.

L'équipe de direction du Groupe, sous l'autorité du Directeur Général a pour responsabilité de mettre en place les orientations décidées par le Directeur Général et le Conseil d'Administration et de s'assurer de leur bonne application dans toutes les sociétés du Groupe. L'équipe de direction établit le plan stratégique, met en place et suit les principaux plans opérationnels et les budgets, développe les projets transverses et détermine les orientations en matière de politique des ressources humaines.

L'efficacité du contrôle interne fait partie des principaux objectifs des organes de direction du siège qui s'appuient à cet effet sur les directions concernées des filiales et des zones.

Le contrôle financier du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier (Chief Financial Officer) qui doit notamment s'assurer de la fiabilité des informations financières communiquées.

La direction administrative et financière est organisée autour de pôles de compétences en matière de financements-trésorerie, comptabilité-consolidation et contrôle de gestion.

La direction juridique et des assurances est placée sous la responsabilité du Directeur Général. Elle a notamment pour mission de s'assurer de la conformité des opérations aux lois et réglementations.

La direction des ressources humaines est responsable de l'application des réglementations sociales et des normes éthiques du groupe. À travers ses structures et ses outils de reporting, elle assiste le management pour la définition de l'allocation des ressources et le développement des compétences (revue des performances, système de paye et d'évaluation). Cette direction est placée sous la responsabilité du Directeur Général.

La direction des systèmes d'information étudie, approuve et contrôle les principaux projets informatiques du groupe et développe les possibilités de partage. Elle s'appuie sur des ressources internes et externes, par pays et par zone géographique.

2.2.4- Mise en œuvre des procédures de contrôle interne

Les principes comptables, le plan de comptes du Groupe et les processus de reporting et consolidation sont définis et appliqués de manière identique au sein du Groupe, afin de garantir l'homogénéité des données comptables du groupe.

Les directives des ressources humaines décrivent en détail les règles, principes et bonnes pratiques au sein du groupe afin d'assurer une permanence et cohérence des méthodes au sein des organisations.

À chaque niveau de l'organisation existent des procédures ou des modes opératoires qui permettent de contrôler l'application et la mise en œuvre de seuils d'autorisations, relatifs aux:

- embauches,
- indemnités de licenciement,
- enveloppes budgétaires,
- investissements et désinvestissements,
- engagements à long terme,
- opérations financières et signatures bancaires.

Les budgets, en cohérence avec le plan stratégique sont élaborés aux différents niveaux opérationnels. Après approbation par le Conseil d'Administration, le Budget présenté par le Directeur Général est décliné dans chaque pays et dans chaque direction fonctionnelle. Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe.

Des situations prévisionnelles sont régulièrement établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctives requises.

Les revues d'activité mensuelles par l'équipe de direction permettent d'appréhender l'évolution économique et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Des rapports synthétiques présentant les principales informations financières et de gestion sont mis à la disposition du Directeur Général.

Au niveau des zones et des entités du Groupe, des contrôleurs de gestion sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

2.2.5- Procédures de contrôle interne liées au traitement de l'information financière

Les états financiers sont élaborés sur la base des informations communiquées par les responsables financiers des différentes filiales. Ces données sont transmises selon un format unique, grâce à un système comptable intégré reprenant une nomenclature des comptes et un système de reporting communs à toutes les organisations, à l'exception de quelques entités non significatives.

Le système comptable unifié et intégré assure la conformité des informations avec le référentiel Groupe (principes comptables et plan de comptes) pour le reporting de gestion, la consolidation des comptes et la préparation de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Des instructions détaillées sont transmises par le Directeur Administratif et Financier à chaque étape des processus de consolidation et de reporting.

Le service de consolidation s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant d'analyser les données consolidées ainsi obtenues (modifications de périmètre, change, opérations exceptionnelles...).

2.2.6- Pouvoirs du Directeur général

Les fonctions de Directeur Général de la société Hubwoo S.A. et donc du Groupe Hubwoo sont à ce jour exercées par Monsieur George Hampton Wall, et ce depuis le 8 septembre 2015.

Par application des dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directeur Général est chargé de diriger et d'animer le Groupe Hubwoo suivant ce qui est notamment indiqué dans le présent rapport.

En outre, conformément à la Charte du Conseil d'Administration, le Directeur Général doit consulter le Conseil d'Administration de Hubwoo S.A. aux fins d'autoriser préalablement les opérations suivantes :

- approbation du budget annuel et de ses modifications ;
- décision d'investissement non prévue au budget et dont le montant excéderait 300.000,00 euros (hors TVA) ou la contre-valeur de 300.000,00 euros (hors TVA) en devises, que l'investissement soit en une ou plusieurs tranches ou en une série d'investissements liés entre eux ;
- tout projet d'acquisition ou de rapprochement avec toute société ;
- toute opération de fusion, scission, dissolution, liquidation, modification de la nationalité de la société ou toute autre opération de restructuration juridique à laquelle Hubwoo S.A. et/ou ses filiales serai(en)t partie(s).

2.2.7- Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de convocation et de déroulement des assemblées générales sont détaillées à l'article 17 des statuts et ne prévoient pas de modalités spécifiques qui s'ajouteraient aux modalités prévues par la loi.

2.2.8- Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les Informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion, notamment dans sa section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ».

2.2.9- Annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration établie en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-après un état récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social ainsi que de l'usage qui en a été fait au cours de l'exercice écoulé.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des options de souscription d'actions au profit des dirigeants et salariés du groupe HUBWOO :

- Vient en substitution de l'autorisation ayant le même objet consenti par assemblée générale mixte du 17 juin 2010, le conseil d'administration conservant toutefois les prérogatives nécessaires à l'effet de constater l'exercice des options attribuées en vertu des autorisations précédentes
- Décidée par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013(12^{ème} résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises en tenant compte des options ouvertes et attribuées en vertu des précédentes autorisations : dans la limite de 3 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue
- Durée de validité : 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration, dans ses délibérations du 26 septembre 2012, a décidé d'attribuer un total de 9.962.971 options de souscription d'actions à certains salariés du groupe HUBWOO (Plan n°18). Cette attribution fait suite à la renégociation des plans d'options antérieurs en dehors de la monnaie. Le Conseil d'administration, dans ses délibérations du 27 aout 2013, a décidé d'attribuer un total de 350.000 options de souscription d'actions à certains salariés du groupe HUBWOO (Plan n°19).

Les options de souscription ainsi attribuées ont été entièrement exercées le 31 Août 2015 et, au 31 décembre 2015 plus aucune option de souscription n'est en circulation.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015 (8^{ème} résolution) ;

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 4.000.000 € (hors clause d'extension d'un maximum de 15% de l'émission initiale telle que prévue par la 9^{ème} résolution et sous réserve d'un montant nominal maximal global d'augmentation de capital de 4.900.000 € prévu par la 11^{ème} résolution);
- Durée de validité : 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2015 : Néant

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital :

- Décidée par l'assemblée mixte du 13 juin 2013 (13^{ème} résolution) ;
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 10 % du capital social et sous réserve d'un montant nominal maximal global d'augmentation de capital de 1.290.000 € prévu par la 15^{ème} résolution);
- Durée de validité : 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2015 : Néant.

2.2.10- Annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration établie en application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce

Le rapport du Président sur le contrôle interne vous a été envoyé avec les documents relatifs à l'assemblée.

- 2.3- Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Hubwoo S.A.

Hubwoo S.A.

Siège social : 28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
Capital social : €.13 634 552,70

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Hubwoo S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hubwoo S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière soutenant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2016

Paris, le 28 avril 2016

KPMG Audit IS

Denjean & Associés

Stéphanie Ortega
Associée

Mark Bathgate
Associé

■ PARTIE 3 - RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE**3.1- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales (Annexe à la partie 1 relative au Rapport de gestion du Conseil d'administration)****Note méthodologique**

Hubwoo S.A. respecte les valeurs et les comportements qui forgent sa culture d'entreprise :

- l'écoute des partenaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs afin de comprendre leurs besoins, de les aider et de construire des relations de confiance durables ;
- le respect des engagements en matière de qualité des prestations et de délais ;
- la convivialité et l'esprit d'équipe vis-à-vis des partenaires et des collaborateurs du Groupe ;
- l'esprit d'entreprise et d'engagement pour optimiser la profitabilité du Groupe, réduire les coûts, et identifier des solutions qui assurent son avenir à long terme ;
- la profitabilité exigée par nos actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que l'activité de la société Hubwoo S.A. et du Groupe (création et opération de places de marchés électroniques) ne présente qu'un impact marginal du point de vue environnemental. De ce fait, aucune politique d'envergure concernant l'environnement n'a été définie par le Groupe à ce jour. En revanche, le métier même de Hubwoo contribue à la réduction de certains effets néfastes de la croissance des entreprises sur l'environnement. Ainsi, la facturation électronique, le rapprochement automatisé entre les factures et les commandes, l'archivage électronique et la mise en ligne des contrats diminuent fortement les impressions papier.

Le périmètre retenu ne concerne que la société HUBWOO SA, ce qui représente 22% de l'effectif du Groupe. Cette limitation de périmètre est temporaire et sera étendu à d'autres entités du Groupe par la suite. La période de reporting est sur une base annuelle. Les données sont retraitées à partir du logiciel de paies et le reporting se fait principalement via Excel. Des contrôles ont été effectués sur les données par le département RH et validé par les équipes de contrôle de gestion. De plus, les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale font l'objet d'une vérification par un tiers externe.

Les heures de formation reportées n'incluent pas les heures liées aux masters financés par Hubwoo pour ses employés

En 2014 les consommations d'électricité avaient été estimées sur la base d'un ratio par m². En 2015, un suivi de ces consommations a été mis en place sur la base de factures.

Ces consommations sont calculées en sommant les consommations des parties privatives et des parties communes. Les consommations des parties privatives (environ 67% des consommations totales) sont obtenues sur la base des factures EDF de décembre 2014 à novembre 2015. Les consommations des parties communes (environ 33% des consommations totales) sont estimées sur la base du prix unitaire au kWh et des provisions pour charges de l'année 2015.

Comme en 2014, les autres consommations énergétiques liées au chauffage (eau chaude) ont été estimées sur la base d'un ratio par m² de bureau occupé. Le ratio choisi est celui du PEREN, de 166kWh/m².

Les consommations d'eau ont été estimées sur la base d'un ratio par effectif ETP. Le ratio choisi est celui du SMEGREG de 2007, soit 40 litres par jour et par personne. Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des consommations énergétiques en prenant le ratio proposé par l'ADEME V6.1 de 128 Kg équivalent CO₂ par m² de bureau par an. Le périmètre de reporting environnemental pour l'exercice 2015 est limité au bureau de Paris. Ce périmètre sera étendu prochainement.

La société Hubwoo utilise du papier blanc format A4 Ecolabel certifié PEFC

3.1.1- Informations sociales requises par l'article R225-104 du Code de Commerce

- Effectifs

Au 31 décembre 2015, l'effectif salarié de la société Hubwoo S.A. diminue à 30 personnes contre 32 au 31 décembre 2014. Les stagiaires ne sont pas inclus dans l'effectif de la société Hubwoo S.A. L'ensemble des salariés est en CDI.

Les effectifs et leur répartition géographique sont déterminés sur la base du calcul par tête

Au 31 décembre 2015, l'effectif salarié de la société Hubwoo S.A. se répartie de la sorte :

- ✓ 6 femmes (20%)
- ✓ 24 hommes

avec une géolocalisation 100% en France.

L'évolution de l'effectif s'explique par 2 salariés recrutés et par 4 départs durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et aucun licenciement.

- Pyramide des âges

L'effectif de la société Hubwoo S.A. se décompose comme suit :

0 salarié de moins de 25 ans soit 0% de l'effectif total

16 salariés de 25 ans ou plus et de moins de 45 ans soit 53% de l'effectif total

11 salariés de 45 ans ou plus et de moins de 55 ans soit 37% de l'effectif total

3 salariés de 55 ans ou plus soit 10% de l'effectif total

- Mesures prises en faveur de l'égalité femmes/hommes

La société Hubwoo S.A n'a pas mis en œuvre une politique particulière dans ce sens.

- Organisation du temps de travail

En France, un accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail a été signé en juin 2002 entre la Direction et le personnel de l'entreprise, aux termes duquel le temps de travail des cadres est de 213 jours par an et le temps de travail des non-cadres est de 36,6 heures par semaine.

Pour la société Hubwoo S.A au 31 décembre 2015, la répartition des contrats de travail est la suivante :

- ✓ 30 temps pleins
- ✓ 0 temps partiels

- Rémunération

Aucun accord n'a été signé par une des sociétés du groupe prévoyant des augmentations collectives. En conséquence, les évolutions de rémunérations sont décidées de manière individuelle par les responsables hiérarchiques. En l'absence de tout intéressement ou plan d'épargne salariale, certaines catégories de personnel bénéficient d'une rémunération variable liée à la réalisation d'objectifs Groupe définis par la Direction Générale.

- Evolution de la masse salariale

Le calcul de masse salariale est déterminé sur la base de la définition comptable (il prend en compte les salaires, primes, commissions, indemnités et avantages divers pour leur valeur réelle ainsi que les charges sociales patronales). Au 31 décembre 2015, la masse salariale de la société Hubwoo S.A représente 3 357k€ contre 3 706K€ au 31 décembre 2014. La masse salariale a diminué de 9.41% par rapport à l'année 2014 suite à la diminution des effectifs.

- Absentéisme

Le taux d'absentéisme de la société Hubwoo S.A est le suivant :

- ✓ Taux absentéisme maladie de 1.9% en 2015 contre 1.2% en 2014.

Ce taux correspond au nombre de jour non travaillé pour cause de maladie sur une base calendaire annuelle.

- Relations Professionnelles

Le Groupe a formalisé sa politique de relations professionnelles dans plusieurs documents internes, dont notamment un code de bonne conduite, afin d'interdire en son sein certains comportements jugés contraires à sa culture d'entreprise (harcèlement, violences physiques ou verbales...). Par ailleurs, la gestion du personnel, notamment en France, peut entraîner une rigidité et une lenteur dans l'évolution de ses structures, de par le formalisme lié à la réglementation locale.

Il n'y a pas eu d'accords collectifs passés en 2015.

- Conditions d'hygiène et de sécurité

La société Hubwoo S.A prend en compte la sécurité des personnes et des biens. En France, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail existe depuis plusieurs années et veille plus particulièrement à l'amélioration des conditions de travail. Les sites occupés par le groupe sont conformes aux recommandations locales en matière d'hygiène et de sécurité. Le renouvellement de l'institution n'a été mis en place qu'en 2014. Durant l'exercice 2015, il s'est tenu quatre réunions du CHSCT.

Il n'y a pas eu accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

- Accident du travail

Les activités du groupe ne sont pas classées « à risque ». Sur l'exercice 2015, aucun accident du travail, accidents de trajets ou maladie professionnelle n'a été enregistré.

- Formation

La société Hubwoo S.A favorise la formation de ses équipes afin de s'assurer de la mise à jour régulière des compétences de ses personnels. Le nombre d'heures de formation effectuées par les salariés de la société Hubwoo S.A. durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 271.00 heures. Le nombre d'heures de formation effectuées par les salariés de la société Hubwoo S.A. durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 était de 282.5 heures.

- Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap

Eu égard à la taille relativement faible du Groupe, aucune politique relative à l'emploi de travailleurs en situation de handicap n'a été définie à ce jour. Par ailleurs, à la connaissance de la société, aucun salarié de la société Hubwoo S.A. ne bénéficie du statut de travailleur en situation de handicap.

- Oeuvres sociales

La société Hubwoo S.A. a une politique volontariste d'œuvres sociales visant à fidéliser ses équipes. Par exemple, chaque année, un repas de noël est organisé, des chèques vacances sont distribués ou encore des chèques Cadoc.

- L'égalité de traitement et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Il n'existe pas au sein du groupe de conflit sur la question des discriminations. Les politiques de recrutement et salariale œuvrent dans le respect d'une égalité entre les femmes et les hommes. Le recrutement ne prend en considération que des critères objectifs en lien avec l'expérience, les compétences et la qualification nécessaires à la bonne réalisation des fonctions. Cette politique de recrutement permet l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession. Le Groupe et la Société Hubwoo S.A. veillent à ce qu'il n'y ait pas de discriminations sexuelles, ethniques ou religieuses. La diversité est une force du groupe depuis sa création et tout au long de son évolution. Hubwoo refuse tout travail forcé et/ou travail des enfants au niveau du Groupe et de ses filiales. Le Groupe respect les conventions fondamentales de l'OIT et les Droits de l'Homme.

- Importance de la sous-traitance

La société Hubwoo S.A a recours à la sous-traitance pour bénéficier d'expertises pointues dont ne disposent pas ses salariés, notamment dans les domaines technologiques. La sous-traitance représente 8% du chiffre d'affaires du Groupe Hubwoo. Elle concerne essentiellement l'hébergement des informations (se référer au paragraphe « Matériel informatique et Data Center). La société Hubwoo S.A. n'a pas de politique d'achat spécifique en ce qui concerne les enjeux sociaux et environnementaux.

3.1.2- Informations environnementales requises par l'article R225-105 du Code de Commerce

- Consommation de ressources en eau, et en énergie

De par son activité, la consommation de ressources en eau, matières premières et énergie du Groupe et de la Société Hubwoo S.A. sont marginales. En effet, le seul impact significatif en termes de ressources est la consommation électrique des centres de gestion de données, or ces derniers sont hébergés chez des prestataires externes à qui il revient de gérer cette problématique.

La consommation d'électricité pour le bureau de Paris est de 102 180 kWh. Cette consommation couvre la consommation des parties privatives et celle des parties communes allouées à Hubwoo selon sa quote part.

Les consommations énergétiques liées au chauffage sont estimées à 176 825 kWh. Elles sont basées sur le ratio de la superficie de 1114 m² de notre bureau parisien occupé pendant onze mois de janvier 2015 à novembre 2015 et celle de notre bureau de Suresnes de 527 m² dans lequel nous avons déménagé au mois de décembre 2015. Ces superficies sont multipliées par un ratio de consommation de 166 kWh/m² au prorata du temps d'occupation des bureaux sur l'année 2015.

La consommation moyenne d'eau estimée pour le bureau à Paris est de 1,320 litre par jour, soit 307,54 m³ pour l'exercice 2015.

Il est estimé que la quantité de Gaz à effet de serre émise par le bureau de Paris pour l'exercice 2015, soit d'environ 505 tonnes équivalent CO₂.

Le Groupe n'a pas recourt aux énergies renouvelables

Le Groupe et de la Société Hubwoo S.A s'efforcent toutefois de sensibiliser ses salariés aux problématiques environnementales au travers de différentes initiatives (limitation des déplacements grâce à la promotion de la vidéo conférence, sensibilisation aux consommations électrique et de papier...). La société Hubwoo S.A. a ainsi entrepris d'identifier et d'agir sur les éléments significatifs qui contribuent à son empreinte environnementale. Ces différentes mesures sont listées ci-après :

Matériel informatique et Data-Centers, la société a recours à des fournisseurs qui respectent les normes Européennes et standards internationaux pour la consommation énergétique et le choix de ses composants. La société Hubwoo S.A fait notamment appel à la société Atos eu égard à son engagement propre dans toutes les questions environnementales et sa réponse aux problématiques de certification internationale.

- Gestion et recyclage des déchets

La gestion des déchets d'Hubwoo est gérée par un prestataire chargé de la collecte de l'ensemble des déchets produits par le bâtiment dans lequel se situent les bureaux d'Hubwoo.

Le Groupe ne produit aucun déchet électronique significatif. Hubwoo ne possède pas de matériel informatique en propre (leasing auprès d'un prestataire)

Le Groupe a mis en place une politique de tris des déchets papiers.

Les locaux. Les locaux de la Société Hubwoo S.A. comportent un espace de repos. Des contrats sont conclus avec les fournisseurs d'électricité pour optimiser la consommation électrique et l'autorégulation est privilégiée pour l'éclairage et l'électricité. La société fait intervenir des prestataires extérieurs locaux pour l'entretien et l'évacuation des déchets. Des produits conformes à la réglementation Européenne sont utilisés par ces derniers pour les opérations de nettoyage.

- Consommation de matière première

Le Groupe ne consomme pas de matière première autre que le papier. La consommation de papier est de 5,57 ramettes par ETP. Des mesures ont été mises en place pour en limiter la consommation telles que l'impression en noir et blanc et l'impression systématique Recto-Verso

- Démarches d'évaluation ou de certification

La problématique environnementale étant marginale de par l'activité du Groupe et de la Société Hubwoo S.A., aucune démarche d'évaluation ou de certification n'a été initiée.

- Actions engagées pour prévenir la corruption :

Le Groupe et la Société Hubwoo S.A. exercent ses activités dans de nombreux pays dont les législations et pratiques locales ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Néanmoins, Le Groupe et la Société Hubwoo S.A. via le code de bonne conduite, renforce l'interdiction en son sein des pratiques de corruption jugée contraires à sa culture d'entreprise.

- Impact en matière d'emploi et développement régional

Les salariés d'Hubwoo France travaillent tous dans le bureau de Paris.

- Relation avec des Associations

La société Hubwoo S.A. n'a pas de politique de mécénat et / ou de partenariat avec des associations de défense de l'environnement ou tout autre association.

- Mesures en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs

Le Groupe et la Société Hubwoo S.A. a mis en place les processus et les outils nécessaires pour assurer une protection des consommateurs principalement en ce qui concerne la protection des données client.

- Thématiques jugées non pertinentes pour le Groupe Hubwoo

De par sa taille, son activité, sa politique et son implantation géographique ; le Groupe et la société Hubwoo S.A. ne sont pas concernés par les thématiques suivantes :

Le montant des provisions et garanties pour risques ayant rapport avec la politique environnementale

Mesure de prévention de rejets dans air/sol/eau affectant environnement

Prise en compte des nuisances sonores

Approvisionnement en eaux en fonction des contraintes locales

Utilisation des sols

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Préserver ou développer la biodiversité

Populations riveraines ou locales

La lutte contre le gaspillage alimentaire

3.2- Rapport des commissaires aux comptes, désignés organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Hubwoo S.A.

Siège social : 28 quai Gallieni 92150 Suresnes
Capital social : €.13 634 552,70

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Hubwoo S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au protocole utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2015 et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie RSE du rapport de gestion.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE***Nature et étendue des travaux***

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens au niveau d'Hubwoo France pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

³ Indicateurs sociaux : Effectif total (répartition par sexe, par âge, par type de contrat, part d'employés à temps partiel), Embauches, Départs, Licenciements, Taux d'absentéisme pour maladie, Nombre total d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'énergie, Consommation d'eau, Achat de papier

Informations qualitatives : L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci, L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 28 avril 2016

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

*Département Changement Climatique &
Développement Durable*

Stéphanie Ortega
Associée

4. PARTIE 4 – INFORMATION FINANCIERE

4.1- Comptes consolidés (Etats financiers et annexe)

4.1.1- Faits marquants

En date du 8 septembre 2015 le Groupe Hubwoo change de contrôle suite à l'OPA lancée par le groupe Perfect Commerce le 9 juin 2015. Le 8 septembre 2015 les membres du conseil d'administration changent également.

Le siège social est transféré au 28, quai Galliéni à Suresnes.

7 146 620 stock-options sont exercées moyennant un prix de souscription de 0.17 € ouvrant droit à 7 146 620 actions nouvelles de 0.10 € de nominal représentant une augmentation de capital de 714 662 euros et une prime d'émission de 500 263 euros.

Un contrat de management fees et d'une convention permettant de gérer les flux de trésorerie entre Perfect Commerce et Hubwoo ont été mis en place à la suite du rapprochement et de l'intégration entre les deux Groupes

4.1.2- Compte de résultat consolidé

En milliers d'Euros	Note	Du 1er janvier	Du 1er janvier
		au 31 décembre 2015	au 31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	5	24 487	27 480
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients		-453	-565
Autres produits de l'activité		344	204
Achats et charges externes		-10 177	-10 134
Charges de personnel	6	-12 241	-13 526
Impôts et taxes		-215	-241
Dotation aux amortissements		-2 772	-3 213
Autres charges d'exploitation		-13	-172
Résultat opérationnel courant	7	-1 040	-166
Autres produits opérationnels	8	105	453
Autres charges opérationnelles	8	-18 669	-15 401
Résultat opérationnel	7	-19 604	-15 114
Coût de l'endettement financier	9	-101	-216
Autres produits financiers	9	251	86
Autres charges financières	9	-254	-257
Résultat avant impôt		-19 707	-15 501
Produit / (charge) d'impôt	10	-275	-343
Résultat net de la période		-19 983	-15 844
Part du Groupe		-19 983	-15 844
Part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net par action (en euros)	11	-0,15	-0,12
Résultat net dilué par action (en euros)	11	-0,15	-0,12

4.1.3- État du résultat global consolidé

En milliers d'Euros	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
Résultat net de la période	-19 983	-15 844
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Ecart actuaire sur les régimes à prestations définies	38	-69
Impôts nets	0	0
Eléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat		
Ecart de conversion	1 678	1 774
Impôts nets	0	0
Autres éléments du résultat global	1 715	1 705
Résultat global de la période	-18 267	-14 139
Attribuable aux actionnaires de la société	-18 267	-14 139
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0

4.1.4- État de la situation financière consolidée

En milliers d'Euros	Note	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Goodwill	12	19 144	32 522
Autres Immobilisations incorporelles	13	3 254	3 742
Immobilisations corporelles	14	385	843
Autres actifs non courants	15	305	523
Impôts différés actifs	16	575	575
Actifs non-courants		23 664	38 205
Clients et autres débiteurs	17	5 843	6 607
Autres actifs courants	18	2 775	1 281
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	5 849	5 987
Actifs courants		14 466	13 875
Total des actifs		38 130	52 080
Capital	20	13 635	12 920
Primes liées au capital	20	48 190	47 689
Réerves et résultat consolidés		-39 460	-21 211
Total Capitaux propres attribuables aux actionnaires		22 364	39 398
Total des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des Capitaux propres		22 364	39 398
Avantages au personnel	21	243	408
Emprunts et dettes financières (part à long terme)	22	45	259
Autres passifs non courants	23	0	99
Impôts différés passif	16	77	29
Total Passifs non courants		365	795
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)	22	214	726
Provisions (part à moins d'un an)	24	2 544	110
Fournisseurs et autres crébiteurs	25	6 543	6 155
Autres passifs courants	26	6 099	4 895
Total Passifs courants		15 400	11 887
Total des passifs		15 766	12 682
Total des passifs et des capitaux propres		38 130	52 080

4.1.5- Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'Euros	Note	Du 1er janvier	Du 1er janvier
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net total consolidé		-19 983	-15 844
Elimination des amortissements		2 772	3 213
Elimination des dépréciations écarts d'acquisition	12	15 000	15 000
Elimination des dotations et reprises de provisions		2 760	210
Elimination des plus/moins value de cession		81	117
Impact des renégociations de dettes	9	11	45
Charges et produits calculés liés aux stocks options	6	75	158
Autres produits et charges calculés		2	26
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		718	2 925
Elimination de la charge (produit) d'impôt	10	275	343
Elimination de la charge (produit) d'intérêts	9	101	216
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 095	3 484
Incidence de la variation du BFR		208	-253
Impôts payés		-212	-106
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		1 091	3 125
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 733	-2 034
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Augmentation des actifs financiers non courants		-43	0
Diminution des actifs financiers non courants		238	90
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1 539	-1 944
Augmentation de capital	20	1 215	35
Emissions d'emprunts et de dettes financières		0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-50	65
Remboursements d'emprunts et de dettes financières		-626	-720
Charge d'intérêts		-101	-216
Autres flux liés aux opérations de financement (dont affacturage)		-211	-702
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		227	-1 539
Incidence de la variation des taux de change		83	90
Effet change et changements de méthode		83	90
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		-138	-268
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	19	5 987	6 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	19	5 849	5 987

4.1.6- État des variations des capitaux propres consolidés

En milliers d'Euros	Revenant aux actionnaires de la société					Part des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital social	Primes liées au capital	Actions propres	Réserve de conversion	Autres réserves consolidées		
Situation au 31 décembre 2013	12,900	47,675	-436	-2,057	-4,803	0	53,279
Résultat de la période				-15,844		0	-15,844
IAS 19				-69			-69
Autres éléments du résultat global				1,774			1,774
Résultat global de la période	0	0	0	1,774	-15,912	0	-14,139
Exercice de bons de souscription d'actions	20	14					35
Autocontrôle			62	3			65
Plans d'options sur actions réservés au personnel				158			158
- valeur des services rendus par le personnel							
Situation au 31 décembre 2014	12,920	47,689	-374	-283	-20,554	0	39,399
écart sur résultat N-1 des Philippines				-7		0	-7
Résultat de la période				-19,983		0	-19,983
IAS 19				38			38
Autres éléments du résultat global				1,678			1,678
Résultat global de la période	0	0	0	1,678	-19,952	0	-18,274
Exercice de bons de souscription d'actions	715	500					1,215
Autocontrôle			-57	7			-50
Plans d'options sur actions réservés au personnel				75			75
- valeur des services rendus par le personnel							
Situation au 31 décembre 2015	13,635	48,189	-431	1,395	-40,424	0	22,364

4.1.7- Notes annexes sur les états financiers consolidés

Note 1. Entité présentant les états financiers

Hubwoo S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, immatriculée et domiciliée en France. Son siège social est sis au 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

L'activité du Groupe consiste en la mise à disposition de solutions d'achats électroniques à la demande.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 comprennent la Société et ses filiales (ensemble désigné comme le « Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 mars 2016 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

Note 2. Base de préparation

A. Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

- Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014, ou, le cas échéant, les nouvelles normes applicables au 1er janvier 2015.

La principale nouvelle interprétation en vigueur au sein de l'Union Européenne d'application obligatoire au 1er janvier 2015 est l'IFRIC 21 - taxes prélevées par une autorité publique. Les impacts de cette interprétation ne sont pas significatifs sur les capitaux propres du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union Européenne applicables par anticipation dès le 1er janvier 2015.

- Nouvelles normes, amendements et interprétations au sein de l'Union européenne publiés non encore applicables

Amendement IAS 16 et IAS 38 – clarification sur les modes d'amortissements acceptables : adopté par l'Union Européenne le 2 décembre 2015, analyse en cours de finalisation, pas d'incidence significative sur les comptes à ce stade

- Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne

IFRS 15 -Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients

IFRS 9 -Instruments financiers

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

B. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

C. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro.

Tous les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

D. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements sont incluses dans les notes suivantes :

- note 12 - Goodwill,
- note 13 - Autres Immobilisations incorporelles,
- note 20 - Capitaux Propres - C. Paiements fondés sur des actions,
- note 21 - Avantages au personnel,
- note 24 - Provisions
- note 27 - Instruments financiers.

Note 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

A. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Hubwoo comprennent les comptes de la société mère Hubwoo S.A. ainsi que les comptes intégrés globalement de ses filiales contrôlées directement ou indirectement. Les filiales sont toutes des entités pour lesquelles le Groupe a cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition aux droits et aux rendements, et la capacité d'agir sur ces rendements. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours d'un exercice est pris en compte dans le compte de résultat consolidé de l'exercice concerné, à compter de la date de prise de contrôle (correspondant généralement à la date d'acquisition) ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Le Groupe Hubwoo ne détient pas de titres de sociétés pouvant faire l'objet d'une consolidation selon les méthodes de mise en équivalence.

B. Monnaie étrangère

- Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. En conformité avec le paragraphe 15 de l'IAS 21, les écarts de change portant sur les comptes courants intra-groupe libellés en devises ont été comptabilisés en réserve de conversion dès lors que le remboursement du compte-courant n'était pas planifié dans un avenir prévisible.

- Conversion des états financiers

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros au cours de change en vigueur aux dates de transaction ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et correspond au taux moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

Taux de conversion	USD / EUR		GBP / EUR		INR / EUR		PHP / EUR	
	Année 2015	Année 2014						
Taux de clôture	1,0887	1,2141	0,7339	0,7789	72,0215	76,7190	50,9990	54,4360
Taux moyen de la période	1,1096	1,3288	0,7260	0,8064	71,1752	81,0689	50,5044	59,0039

C. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe (SaaS « Software As A Service » et prestations de Services associées) sont basées sur le même produit (place de marché électronique) et la même technologie. Ces activités ciblent les mêmes catégories de clientèles (Grands groupes internationaux « Acheteurs » et leurs fournisseurs « Vendeurs »).

Les méthodes de commercialisation, d'implémentation de la technologie SaaS et de fournitures de prestations de Services sont également mutualisées au sein du Groupe.

En conséquence, l'organisation interne et de gestion du Groupe, ainsi que son système d'information financière, reposent sur une approche globale et intégrée des activités du Groupe et un seul secteur opérationnel est identifié : le Groupe dans son ensemble.

Les outils de gestion interne sont également mono-secteur, les coûts étant appréhendés de manière globale et le Chiffre d'Affaires étant décomposé entre les produits de licence SaaS et les services associés.

D. Immobilisations incorporelles

- Goodwill

Acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2010

Conformément à la norme IFRS 3 (révisée en 2008) - Regroupements d'entreprises, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition selon laquelle l'acquéreur doit à la date d'acquisition :

- comptabiliser et évaluer en général à leur juste valeur les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- comptabiliser et évaluer le goodwill ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les frais connexes à l'acquisition (honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autre honoraires professionnels ou de conseil...) sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus, à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres qui sont comptabilisés en diminution du montant brut de l'émission.

Lorsque la juste valeur à attribuer aux actifs, passifs ou passifs identifiables assumés de l'entreprise acquise ainsi que le coût du regroupement ne peuvent être déterminés que provisoirement, les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises concerné sont comptabilisés dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition et à partir de cette même date.

Les goodwill positifs ainsi dégagés ne peuvent être amortis mais doivent faire l'objet de tests de dépréciation, au minimum sur une base annuelle.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill.

Acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans les montants comptabilisés au titre des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, évalués en général à la juste valeur.

Les coûts directement attribuables au regroupement ont été pris en compte dans l'évaluation du coût du regroupement.

- **Autres immobilisations incorporelles - Frais de développement**

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement satisfaisant aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, rappelés ci-après :

- faisabilité technique de l'achèvement en vue de la mise en service ou de la vente,
- existence de l'intention d'achever et d'utiliser ou de vendre l'immobilisation,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation,
- existence d'un marché potentiel ou utilité interne permettant de générer des avantages économiques futurs,
- disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les dépenses engagées ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe et les coûts engagés par des tiers imputables aux projets.

Les frais de développement activés font l'objet d'un amortissement, à compter de leur mise en service, sur la durée d'utilité estimée des applications concernées. Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif sont généralement de 3 ans.

- **Autres immobilisations incorporelles - Licences et logiciels**

Les licences et logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le coût correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les licences et logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Licence "Application Market Place"	10 ans	Linéaire
Autres logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

E. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs qui y sont associés iront au Groupe et dont le coût peut être évalué de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût d'acquisition historique correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

F. Traitement des contrats de location

- **Paiements au titre de contrats de location-financement**

Au commencement du contrat de location-financement, des immobilisations corporelles et/ou incorporelles sont comptabilisées à l'actif de l'état de la situation financière en contrepartie d'une dette financière au passif de l'état de la situation financière pour des montants égaux à la juste valeur des biens loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Les immobilisations corporelles et/ou incorporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

- **Paiements au titre de contrats de location simple**

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

G. Dépréciation des actifs

- **Dépréciation des éléments d'actifs**

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprecier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

- **Calcul de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux construit sur la base d'une pondération entre le coût des capitaux propres et le coût d'endettement, sachant que le coût des capitaux propres est calculé sur la base du taux sans risque, d'une prime de risque du marché, du beta du secteur et d'une prime de risque spécifique.

Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'organisation et de l'interdépendance des entités du Groupe en matière de R&D et de gestion commerciale notamment, une seule UGT a été identifiée correspondant au Groupe dans son ensemble.

- **Pertes de valeur**

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

H. Instruments financiers non dérivés

▪ Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à des tiers. Si les risques et avantages ne sont pas substantiellement transférés, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en créances jusqu'à leur paiement par les clients, avec en contrepartie un passif financier courant correspondant au montant financé par des tiers.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel de la créance. La dotation aux provisions est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Il est précisé que les provisions pour dépréciation sont calculées de manière individuelle, et, pour certaines catégories de clients, en fonction de l'ancienneté des créances par une approche statistique basée sur des données historiques constatées.

▪ Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

▪ Placement

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découvertes bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

I. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de valeur ultérieure n'est enregistrée par rapport à ce coût d'acquisition.

Les résultats de cession des titres d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres et n'ont, de ce fait, pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

J. Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite dont les caractéristiques varient selon la législation locale et les politiques propres à chaque filiale en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes se répartissent entre régimes dits « à cotisations définies » et régimes dits « à prestations définies ».

En matière de régimes « à cotisations définies », l'engagement de l'employeur se limite au versement de cotisations libérant de toute obligation ultérieure.

Concernant les régimes « à prestations définies », l'employeur garantit le niveau futur des prestations. Les engagements relatifs à ces avantages postérieurs à l'emploi, gérés de manière interne, sont comptabilisés en provisions et déterminés de la manière suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

K. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance,
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques au bénéfice d'un tiers sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et ce sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers,
- une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Lorsque l'obligation concernée et l'effet de la valeur temps de l'argent présentent un caractère significatif, le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des décaissements futurs de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation.

L. Produits

Les produits du Groupe sont enregistrés conformément au référentiel IFRS (IAS 18 et IAS 11). Les prestations, commissions et frais d'accès et de maintenance figurent en créances clients pour celles ayant fait l'objet d'une facturation, ou en factures à émettre pour les prestations réalisées et non encore facturées.

Le Chiffre d'Affaires, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, est composé de trois sources principales :

- des commissions forfaitaires ou fixes sur les transactions, comptabilisées sur le mois de la transaction,
- des frais d'accès à la plateforme et de maintenance étaisés sur la période contractuelle,
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, estimé en fonction des coûts engagés rapportés aux coûts totaux estimés à terminaison.

M. Impôts sur le résultat

▪ Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

▪ Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale du goodwill ou de celle d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et joint-ventures et à des investissements dans des succursales, sauf si et dans la mesure où les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible ; et
- le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, joint-ventures et investissements dans des succursales seulement dans la mesure où il est probable que :

- la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ; et
- il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra être imputée la différence temporelle.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

▪ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Le Groupe présente la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises française (CVAE) de la Contribution Économique Territoriale (CET), impôt introduit par la loi de Finances pour 2010, comme un impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

N. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période à l'exclusion des titres d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en incluant le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs et de la levée des options de souscription d'actions et exercice des Bons de Souscription d'Actions « BSA » dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Toutefois, lorsque le résultat est une perte, l'effet de cette dilution n'est pas pris en compte.

O. Paiements en actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement en actions, les services reçus dans le cadre de l'attribution d'options de souscription d'actions sont comptabilisés en «charges de personnel» en contrepartie des «capitaux propres» sur la période d'acquisition des droits.

Lorsqu'un même plan d'attribution d'options de souscriptions d'actions prévoit plusieurs dates d'attribution des options, une période d'acquisition des droits est déterminée spécifiquement pour chacune des dates d'attribution.

Les modalités d'évaluation ont été déterminées de la manière suivante :

- la juste valeur des services reçus en contrepartie des options accordées, déterminée à la date d'attribution, a été évaluée par référence à la juste valeur des options attribuées;
- la juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle de Black-Scholes.

P. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils peuvent comprendre par exemple les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession, les coûts significatifs de départs d'anciens salariés (charges de restructuration, coûts de réorganisation....), les coûts des litiges (incluant notamment les frais d'avocats encourus dans le cadre de ces litiges) et les dépréciations d'actifs considérés comme significatives et non récurrentes.

Q. Produits et charges financiers

▪ Cout de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les charges financières liées au factoring, les profits et pertes de change ainsi que les produits de cession des valeurs mobilières.

Note 4. Périmètre de consolidation

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détenzione	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
					31.12.2015	31.12.2014
Hubwoo S.A.	Société mère	France		Intégration globale		
CC-Chemplorer Ltd	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo Germany GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo Belgium N.V.	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%
InterSources (UK) Ltd	31 juillet 2007	Royaume Uni	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources India Pvt	31 juillet 2007	Inde	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice au 31 décembre à l'exception d'InterSources India Pvt dont l'exercice social se clôture le 31 mars de chaque année.

Par ailleurs, la société mère Hubwoo S.A. a un établissement permanent autonome à Manille - Philippines.

Note 5. Informations relatives aux secteurs opérationnels

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - C. Secteurs opérationnels, un seul secteur opérationnel peut être identifié : le Groupe dans son ensemble. L'organisation interne et de gestion de la société ainsi que son reporting interne sont également mono-secteur, et seul le Chiffre d'Affaires est décomposé entre les produits de licence SaaS et les services associés.

▪ Détail du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires se décompose ainsi entre les produits de licence SaaS et les services associés :

En milliers d'Euros	2015	2014	% var.
SaaS	20 736	22 508	-8%
Services	3 751	4 972	-25%
Chiffre d'affaires	24 487	27 480	-10,9%

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2015 est de 24.487 milliers d'euros, en baisse de 10,9% par rapport à l'année 2014. Cette baisse du chiffre d'affaires consolidé est principalement liée aux opérations de fusions-acquisitions et de concentrations dans le secteur du e-procurement ayant eu pour

effet de décaler et ralentir les décisions de lancement de projets de la part de nombreux prospects et freiner ainsi le développement d'Hubwoo.

Le Chiffre d'Affaires par zones géographiques de destination est le suivant :

En milliers d'Euros	2015	2014	% var.
France	3 705	4 966	-25%
Allemagne	7 380	8 134	-9%
Etats-Unis	5 228	5 085	3%
Autres pays	8 174	9 295	-12%
Chiffre d'affaires	24 487	27 480	-10,9%

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé, tant pour l'année 2015 que pour l'année 2014.

▪ Actifs par zones géographiques

Les actifs par zones géographiques ainsi que les coûts d'acquisition engagés sur l'exercice sont les suivants :

Actifs et Passifs par zones géographiques En milliers d'Euros	Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2014			
	France	Autres pays	Non affecté	Consolidé	France	Autres pays	Non affecté	Consolidé
Goodwill			19,144	19,144			32,522	32,522
Frais de développement			2,690	2,690			2,945	2,945
Autres actifs	10,378	5,917		16,295	13,063	3,710		16,613
Total des Actifs	10,378	5,917	21,835	38,130	13,063	3,710	35,467	52,080
Total des Passifs	9,018	6,748	15,766		5,705	7,136		12,682
Acquisitions d'Actifs	1,102	631	1,733		1,250	785		2,034

Note 6. Charges de personnel

A. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	2015	2014	% var.
Salaires et traitements	-9 708	-10 692	-9%
Charges sociales	-2 458	-2 676	-8%
Rémunération en actions	-75	-158	-53%
Charges de personnel	-12 241	-13 526	-9,5%

La baisse des charges de personnel résulte de la diminution des salaires et traitements pour 1,0 million d'euros liée principalement à une réduction des effectifs dans tous les départements du Groupe.

Les charges de personnel incluent le coût des engagements de retraite à cotisations définies pour un montant de 670 milliers d'euros en 2015 contre 658 milliers d'euros en 2014.

B. Effectifs

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2015 diminuent par rapport au 31 décembre 2014.

entité	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Hubwoo S.A. (France)	30	32
Hubwoo S.A. (établissement permanent à Manille - Philippines)	44	54
CC-Chemplorer Ltd	1	2
Hubwoo Germany GmbH	24	28
Hubwoo USA L.P.	18	35
Hubwoo USA Inc	5	13
Hubwoo Belgium N.V. (ex InterSources N.V.)	5	6
InterSources (UK) Ltd	8	8
InterSources India Pvt	0	0
Total des effectifs	135	178

Note 7. Résultat opérationnel & EBITDA

Le résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions, dépréciations des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s'établit à 2,2 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre 3,6 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -1,0 million d'euros pour l'exercice 2015, contre -0,2 million d'euros pour l'exercice 2014.

Le résultat opérationnel s'établit à -19,6 millions d'euros pour l'exercice 2015, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels dont notamment 15 millions de dépréciation du goodwill, contre -15,1 millions d'euros pour l'exercice 2014.

En milliers d'Euros	2015	2014
EBITDA	2 185	3 612
Charges de personnel - Dotation nette aux provisions (note 7)	0	0
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients	-453	-565
Dotation aux amortissements	-2 772	-3 213
Résultat Opérationnel Courant	-1 040	-166
Autres Produits et Charges Opérationnels	-18 563	-14 948
Résultat Opérationnel	-19 604	-15 114

Note 8. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'Euros	2015	2014
Reprises de provisions sur litiges, autres produits	105	453
Autres produits opérationnels	105	453
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-81	0
Coûts de départs d'anciens salariés	-1 180	-202
Coûts des litiges	-30	-30
Autres charges	-2 407	-169
Dépréciation écart d'acquisition	-15 000	-15 000
Autres charges opérationnelles	-18 668	-15 401
Autres produits et charges opérationnels	-18 563	-14 948

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2015 comprennent principalement :

- La dépréciation du goodwill (note 12) pour -15 millions d'euros ;
- Le coût de départ d'anciens salariés suite à l'acquisition de Hubwoo par Perfect Commerce et le coût lié au plan de rétention qui a été appliqué du fait de la réalisation du changement de contrôle de la Société.

Les autres produits opérationnels du Groupe correspondent essentiellement à des reprises de provision suite aux jugements favorables à Hubwoo rendus sur la période dans le cadre de procédures en cours au 31 décembre 2014 avec d'anciens salariés du Groupe.

Note 9. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

En milliers d'Euros	2015	2014
Intérêts d'emprunts	-101	-216
Coût de l'endettement financier	-101	-216
Gains de change	245	58
Autres produits financiers	6	28
Autres produits financiers	251	86
Pertes de change	-167	-64
Impact des renégociations de dettes	-11	-45
Autres charges financières	-75	-148
Autres charges financières	-254	-257
Résultat financier	-104	-387

Les autres charges financières correspondent aux frais relatifs aux contrats d'affacturage du Groupe décrits en note 17 - Clients et autres débiteurs. Ces frais sont essentiellement composés de commissions d'engagement et ne sont donc pas inclus en intérêts d'emprunts en coût de l'endettement financier.

Note 10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	2015	2014
Impôts différés	-49	-237
Impôts exigibles	-227	-106
Produit / (charge) d'impôt	-275	-343

L'impôt exigible sur l'exercice 2015 correspond principalement à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, qui est une taxe progressive dont le taux est fonction du chiffre d'affaires.

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts est le suivant :

En milliers d'Euros	2015	2014
Résultat net de la période	-19,983	-15,844
Dépréciation Ecart d'acquisition	15,000	15,000
Charge d'impôt	-275	-343
Résultat avant impôt et avant dépréciation ecart acquisition	-4,707	-501
Taux d'impôt - France	33.33%	33.33%
Charge d'impôt théorique	1,569	167
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-79	250
Déficits reportables non activés	-1,538	-863
Utilisation de déficits antérieurs reportables non activés	0	222
Activation de déficits reportables antérieurs	0	250
Déficiences permanentes	-227	-369
Produit / (Charge) d'impôt sur les bénéfices	-275	-343

Le taux effectif n'est pas présenté, le résultat avant impôt étant négatif.

Les actifs d'impôts différés non reconnus (incluant les déficits reportables non activés) s'établissent à 116 millions d'euros en base au 31 décembre 2015, représentant des économies potentielles d'impôts de 34 millions d'euros (sur la base des taux théoriques d'impôt de 33,33% en France, 12,50% en Irlande, 35,00% aux Etats Unis, 33,99% en Belgique, et 21,0% au Royaume-Uni). Ces déficits sont en grande majorité reportables sans limitation de durée.

Note 11. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé comme suit :

En milliers d'Euros	2015	2014
Résultat de la période - part du groupe	-19 983	-15 844
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions	-19 983	-15 844
En nombre d'actions	2015	2014
Actions émises au 1er Janvier	129 198 907	128 995 782
Actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'actions 2014 (au prorata temporis)	2 212 515	166 738
Actions auto-détenues (au prorata temporis)	-137 125	-137 125
Actions détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre	-842 302	-457 279
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	130 431 995	128 568 116
Résultat de base par action (en Euro)	-0,15	-0,12
En nombre d'actions	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	130 431 995	128 568 116
Impact potentiel de l'exercice des options sur action		
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre - Dilué	130 431 995	128 568 116
Résultat dilué par action (en Euro)	-0,15	-0,12

Le nombre d'actions émises au 31 décembre 2015 est de 136,345,527 actions.

Note 12. Goodwill

A. Valeur comptable

Le détail du goodwill au 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Goodwill comptabilisé en EUR	67 370	67 370
Goodwill comptabilisé en USD	13 833	13 833
Ecart de conversion	2 549	927
Valeur brute du Goodwill	83 752	82 130
Perte de valeur constatée	-64 608	-49 608
Goodwill net	19 144	32 522

B. Test de dépréciation

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - G. Dépréciation des actifs, une seule UGT a été identifiée : le Groupe dans son ensemble. Les tests de dépréciation portent sur cette unique unité génératrice de trésorerie.

Rappel au 30 juin 2015

Le prix proposé par Perfect Commerce pour le rachat des actions Hubwoo dans le cadre de l'OPA lancée en juin 2015 correspond à une valorisation du groupe Hubwoo inférieure à sa valeur nette comptable consolidée au 31 décembre 2014.

Dans ce contexte, un test de dépréciation du goodwill a été réalisé par le groupe au 30 juin 2015 en tenant compte de l'analyse économique et des éléments de valorisation du groupe Hubwoo inclus dans la note d'opération de l'OPA ayant obtenu le visa n°15-297 auprès de l'AMF le 23 juin 2015. La valeur d'utilité d'Hubwoo déterminée selon le test converge avec la valorisation de l'acquéreur et est inférieure à sa valeur comptable consolidée. Une dépréciation additionnelle de 15 millions d'euros du goodwill a donc été constatée sur le premier semestre 2015.

Au 31 décembre 2015

Un nouveau test de dépréciation du goodwill a été réalisé au 31 décembre 2015. Le groupe Hubwoo dispose toujours d'une unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2015.

L'évolution des hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité d'Hubwoo par rapport au test de dépréciation mené au 31 décembre 2014 s'explique de la façon suivante :

- Le taux d'actualisation appliqué aux flux financiers futurs s'élève à 12,4% comparativement à 10,5% au 31 décembre 2014. Le taux considéré au 31 décembre 2015 intègre notamment la mise à jour de la prime de risque de marché et de la prime d'illiquidité ;
- Les croissances du chiffre d'affaires et de l'EBITDA de 2016 à 2018 restent en revanche inchangées car la société poursuit sa mutation progressive sur le Business Network et sa politique de rationalisation des coûts (commerciaux, de R&D...) conformément au plan établi fin 2014.
- Les prévisions de rentabilité normative à l'issue des prévisions sur 3 ans sont quant à elle en baisse par rapport à celles retenues au 31 décembre 2014 afin de tenir compte des incertitudes liée à la taille relative de la société dans un contexte de volatilité et de concentration croissante du secteur.

Les hypothèses clés sur lesquelles reposent les plans à moyen terme résultent d'une analyse détaillée des données historiques et présentes des marchés, clients et produits, ainsi que du chiffre d'affaires et des coûts associés, auxquelles ont été appliqués des taux de croissance déterminés de manière prudente et raisonnable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, calculés à partir de plans à moyen terme établis par la Direction sur une durée de 5 ans. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle estimé pour tenir compte des spécificités de l'activité. L'actualisation des flux est effectuée au taux construit sur la base d'une pondération entre le coût des capitaux propres et le coût d'endettement, sachant que le coût des capitaux propres est calculé sur la base du taux sans risque, d'une prime de risque du marché, du beta du secteur et d'une prime de risque spécifique.

Un taux moyen de croissance annuelle de 5,4% a été appliqué aux prévisions de chiffre d'affaires de l'unité génératrice de trésorerie, sur une période de 5 ans.

Les prévisions de croissance des charges opérationnelles (hors dotations aux amortissements et provisions) de l'unité génératrice de trésorerie sont fortement corrélées à la croissance du chiffre d'affaires et représentent un taux moyen de croissance annuelle de 5% sur une période de 5 ans.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appliqués aux flux financiers futurs sont les suivants :

Taux de croissance perpétuelle		Taux d'actualisation	
2015	2014	2015	2014
2,0%	2,0%	12,4%	10,5%

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt.

A l'issue du test, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie unique s'est avérée supérieure à sa valeur comptable et aucune perte de valeur additionnelle n'a donc été constatée sur le deuxième semestre 2015.

Le Groupe a calculé la sensibilité des hypothèses clés, avec, tour à tour, des variations défavorables de 1 point du taux d'actualisation, du taux de croissance moyenne du Chiffre d'Affaires et du taux de croissance moyenne des charges. Aucune de ces simulations n'a fait ressortir de perte de valeur additionnelle.

Note 13. Autres immobilisations incorporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles sont reflétées dans le tableau suivant pour l'exercice 2015 :

En milliers d'Euros	Autres immobilisations incorporelles				
	Au 31.12.2014	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut / Reclassements	Variation de change
Concessions, brevets et droits similaires	17 647	94	1 576	209	19 527
Frais de développement	18 200	1 466	-1 852	808	18 623
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Autres immobilisations incorporelles	3 697		0		3 697
Autres immobilisations incorporelles	39 545	0	1 561	-275	1 017
					41 847
Amortissements					
En milliers d'Euros	Au 31.12.2014	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change
Concessions, brevets et droits similaires	16 919	384	1 576	151	19 031
Frais de développement	15 255	1 830	-1 851	699	15 933
Autres immobilisations incorporelles	3 628	2	-1		3 630
Autres immobilisations incorporelles	35 803	0	2 216	-275	850
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles					
Valeurs nettes					
En milliers d'Euros	Au 31.12.2014			Au 31.12.2015	
Concessions, brevets et droits similaires	728			496	
Frais de développement	2 945			2 690	
Immobilisations incorporelles en cours	0			0	
Autres immobilisations incorporelles	69			68	
Autres immobilisations incorporelles	3 742			3 254	

La valeur brute des immobilisations incorporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 398 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (également 398 milliers d'euros au 31 décembre 2014) et leur valeur nette comptable s'établit à 31 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (contre 81 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent notamment à la capitalisation de frais internes de développement pour 936 milliers d'euros en 2015, contre 1.211 milliers d'euros en 2014. Les frais de recherche et de développement comptabilisés en compte de résultat s'élèvent à 1.263 milliers d'euros en 2015 contre 910 milliers d'euros en 2014.

La variation des immobilisations incorporelles s'analysait pour l'exercice 2014 comme suit :

		Autres immobilisations incorporelles					
En milliers d'Euros		Au 31.12.2013	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebuts / Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2014
Concessions, brevets et droits similaires		17 012		407	24	204	17 647
Frais de développement		15 718		1 670		812	18 200
Immobilisations incorporelles en cours		141			-141		0
Autres immobilisations incorporelles		3 718			-21		3 697
Autres immobilisations incorporelles		36 589	0	2 077	-137	1 016	39 545
		Amortissements					
En milliers d'Euros		Au 31.12.2013	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2014
Concessions, brevets et droits similaires		16 440		334		145	16 919
Frais de développement		12 378		2 195		682	15 255
Autres immobilisations incorporelles		3 647		2	-21		3 628
Autres immobilisations incorporelles		32 465	0	2 532	-21	827	35 803
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles							
		Valeurs nettes					
En milliers d'Euros		Au 31.12.2013			Au 31.12.2014		
Concessions, brevets et droits similaires		572				728	
Frais de développement		3 341				2 945	
Immobilisations incorporelles en cours		141				0	
Autres immobilisations incorporelles		71				69	
Autres immobilisations incorporelles		4 124				3 742	

Note 14. Immobilisations corporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2015 sont reflétées dans le tableau suivant :

		Immobilisations corporelles						
En milliers d'Euros		Au 31.12.2014	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebuts	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2015
Installations générales et agencements		61	0	0	0	3	0	64
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 250	0	172	-463	-3	104	7 060
Immobilisations corporelles		7 311	0	172	-463	0	104	7 125
		Amortissements						
En milliers d'Euros		Au 31.12.2014	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2014
Installations générales et agencements		53		3		3	0	60
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 415	0	553	-382	-3	98	6 680
Immobilisations corporelles		6 468	0	556	-382	0	98	6 740
dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles								
		Valeurs nettes						
En milliers d'Euros		Au 31.12.2014			Au 31.12.2014			
Installations générales et agencements		8				4		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		835				381		
Immobilisations corporelles		843				385		

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 4.290 milliers d'euros au 31 décembre 2015 ; également 4.290 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Leur valeur nette comptable s'établit à 170 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 606 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La variation des immobilisations corporelles s'analysait pour l'exercice 2014 comme suit :

En milliers d'Euros	Immobilisations corporelles						Au 31.12.2014
	Au 31.12.2013	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut	Reclassements	Variation de change	
Installations générales et agencements	64	0	0	0	-3	0	61
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 065		174	-110	3	118	7 250
Immobilisations corporelles	7 129	0	174	-110	0	118	7 311

En milliers d'Euros	Amortissements						Au 31.12.2014
	Au 31.12.2013	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	
Installations générales et agencements	50		4				53
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 740		678	-110		107	6 415
Immobilisations corporelles	5 789	0	682	-110	0	107	6 468

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

En milliers d'Euros	Valeurs nettes						Au 31.12.2014
	Au 31.12.2013						
Installations générales et agencements	14						8
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 326						835
Immobilisations corporelles	1 340						843

Note 15. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Avances versées par des clients	0	0
Cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs	305	523
Cautions au bénéfice de clients	0	0
Prêts aux employés	0	0
Titres mis en équivalence	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres actifs non courants	305	523

Les cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs sont constitués de dépôts de garanties et d'éléments de trésorerie nantis, et sont en lien avec les garanties et nantissements donnés par le Groupe et décrits en note 28 - Engagements hors bilan.

Note 16. Impôts différés

L'impôt différé actif provient de l'entité française du Groupe. Il correspond aux impôts différés actifs sur les différences temporelles et sur les pertes fiscales qui ont été reconnus sur la base des perspectives de bénéfices imposables futurs sur la période 2016 à 2018, ces perspectives étant confirmées par l'amélioration de résultats bénéficiaires sur les dernières années.

L'impôt différé passif provient de la différence temporelle imposable concernant la capitalisation des coûts de recherche et développement amortis sur trois ans sur l'entité allemande, net des impôts différés actifs sur déficits reportables restant à récupérer.

Note 17. Clients et autres débiteurs

Le poste Clients et autres débiteurs s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Clients et Comptes rattachés	9 583	9 784
Dépréciation des comptes Clients et rattachés	-3 740	-3 176
Clients et Comptes rattachés (valeur nette)	5 843	6 607
Clients et Autres débiteurs	5 843	6 607

La société a signé différents contrats d'affacturage au cours des exercices 2009 et 2008. Les créances concernées par ces contrats d'affacturage restent toutefois comptabilisées au bilan en créances clients car le Groupe en conserve le risque de recouvrement. Les contrats d'affacturage ont été dénoncés au cours de l'exercice 2015.

Note 18. Autres actifs courants

Les Autres actifs courants sont composés de :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Créances - Etat (hors IS)	2 148	218
Charges constatées d'avance	461	1 023
Créances - Personnel et Organismes sociaux	10	0
Créances détenues sur des fournisseurs	2	14
Créances - Impôt sur les Sociétés	44	26
Créance d'affacturage	111	
Autres actifs courants	2 775	1 281

Au 31 décembre 2015, les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges annuelles de maintenance logicielle. Au 31 décembre 2014, les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers des bureaux Groupe et aux charges annuelles de maintenance logicielle.

Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2015, la trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	5 849	5 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à l'actif de l'état de la situation financière consolidée	5 849	5 987
Découverts bancaires (note 22)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - du tableau des flux de trésorerie consolidé	5 849	5 987

Note 20. Capitaux propres

A. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a conclu un contrat de liquidité ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo S.A. dans la limite maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait ainsi un total de 979.427 actions propres, dont 842.302 actions au titre du contrat de liquidité, alors que le Groupe détenait au 31 décembre 2014 un total de 594.404 actions propres dont 457.279 actions au titre du contrat de liquidité.

La valeur d'achat de ces actions est de 424 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 374 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

B. Capital social

- Capital

Le nombre des actions émises au 31 décembre 2015 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 décembre 2015 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

- Mouvements constatés en capital et primes d'émission

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital et Primes liées au capital		
		Actions ordinaires	Primes d'émission	Total
Situation au 31 décembre 2013	128 995 782	12 900	47 675	60 575
Exercice d'options de souscription d'actions	203 125	20	14	35
Situation au 31 décembre 2014	129 198 907	12 920	47 689	60 610
Exercice d'options de souscription d'actions	7 146 620	715	500	1 215
Situation au 31 décembre 2015	136 345 527	13 635	48 190	61 825

C. Paiements fondés sur des actions

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des cours sur les 20 dernières séances précédent la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une durée de service variable (la période d'acquisition des droits). Elles peuvent être exercées à l'issue de cette période d'acquisition. La durée contractuelle des options est de cinq ans. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

- Plan d'options de souscription attribué en 2014

Par décision du conseil d'administration de Hubwoo du 27 aout 2013, un plan d'options de souscription d'action a été attribué à six salariés de la société. Cette attribution porte sur l'émission de 350.000 options de souscription au prix d'exercice unitaire de 0,19 euro, exerçables sur une période de 5 ans maximum. Les principales caractéristiques de ce plan à leur origine, dont le prix d'exercice, sont décrites ci-dessous :

Plan 19	
Date de l'Assemblée Générale	13 June 2013
Date du Conseil d'Administration	27 August 2013
Nombre maximal d'options attribuables	8% du capital apprécié au 26/12/2012
Nombre d'options attribuées à l'origine dont mandataires sociaux dont 10 premiers attributaires salariés	350,000 0 350,000
Point de départ d'exercice des options	10 January 2014
Date d'expiration	10 January 2019
Prix d'exercice	0,19 euros

Les options du Plans 19 peuvent être exercées par leur bénéficiaire, à raison de 6,25 % du nombre total d'options attribuées à chacun d'eux à chaque ouverture d'une période de trois mois décomptée à partir de la date d'attribution. Une période d'acquisition des droits est donc déterminée spécifiquement pour chaque période de trois mois.

- [Plan d'options de souscription attribué en 2012](#)

Par décision du conseil d'administration de Hubwoo du 26 septembre 2012, un plan d'options de souscription d'actions a été attribué à une centaine de salariés de la société. Cette attribution porte sur l'émission de 9.962.971 options de souscription au prix d'exercice unitaire de 0,17 euro, exerçables sur une période de 5 ans maximum. Cette attribution fait suite à la renonciation des plans d'options antérieurs listés ci-dessous :

Plans	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date d'attributi	Maturité	Échéance
11B	122 727	0,55	28/03/2008	5	27/03/2013
12	50 932	0,55	11/06/2008	5	11/05/2013
13	1 111 112	0,27	04/05/2009	5	03/05/2014
14	807 069	0,38	25/09/2009	5	24/09/2014
15	473 948	0,37	04/12/2009	5	03/12/2014
16	175 000	0,36	12/05/2011	5	11/05/2016
17	634 375	0,20	09/12/2011	5	08/12/2016

Les principales caractéristiques de ce plan 18 à son origine, dont le prix d'exercice, sont décrites ci-dessous :

Plan 18	
Date de l'Assemblée Générale	17 juin 2010
Date du Conseil d'Administration	26 septembre 2012
Nombre maximal d'options attribuables	8% du capital apprécié au 26/12/2012
Nombre d'options attribuées à l'origine dont mandataires sociaux dont 10 premiers attributaires salariés	9 962 971 1 500 000 3 950 000
Point de départ d'exercice des options	26 septembre 2012
Date d'expiration	26 septembre 2017
Prix d'exercice	0,17 euros

Les options du Plan 18 et 19 pouvaient être exercées par leur bénéficiaire, à raison de 6,25 % du nombre total d'options attribuées à chacun d'eux à chaque ouverture d'une période de trois mois décomptée à partir de la date d'attribution. Une période d'acquisition des droits était donc déterminée spécifiquement pour chaque période de trois mois. Par ailleurs, en cas de changement de contrôle, survenant notamment en cas d'Offre Publique d'Achat sur la société, la totalité des options pouvaient être exercées par le bénéficiaire.

- [Options sur actions](#)

Au 9 septembre 2015, les options de souscription d'action de la société Hubwoo S.A. en circulation ont été annulées pour partie ou exercées en totalité. Le prix d'exercice de ces options de souscription d'action est de 0,17 euros.

Il n'y a donc plus d'options de souscription en circulation.

Options sur actions en circulation	2015		2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options
Au 1er janvier	0,17	7 566 620	0,17	8 641 620
Octroyées	0,19	-	0,19	350 000
Annulées	0,17	-245 000	0,17	-1 046 875
Annulées	0,19	-175 000	0,19	-175 000
Exercées	0,17	-7 146 620	0,17	-203 125
Au 31 décembre	0,17	0	0,17	7 566 620

▪ Comptabilisation de la juste valeur

La juste valeur des paiements fondés sur des actions est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

Les hypothèses retenues afin de déterminer la juste valeur attachée des plans à leur date d'attribution sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Plan 19	Plan 18
Cours des actions sous-jacentes (euro / action)	0.20	0.18
Prix d'exercice de l'option (euro / option)	0.19	0.17
Volatilité attendue du prix de l'option	65.00%	66.30%
Durée de vie de l'option	5 ans	5 ans
Taux de dividende attendu sur les actions	0.00%	0.00%
Taux de rendement sans risque	2.30%	0.75%

Le plan n°18 remplace les plans antérieurs suite à la renonciation des plans d'options antérieurs. Lorsqu'une nouvelle attribution d'instruments de capitaux propres est identifiée par le Groupe comme un remplacement des instruments de capitaux propres annulés, la transaction doit être comptabilisée comme une modification du plan existant. Par conséquent, le Groupe doit comptabiliser, le cas échéant, la juste valeur marginale de la nouvelle attribution (comparée à celle du plan existant) à la date du remplacement sur la période d'acquisition de la nouvelle attribution. En outre le Groupe doit continuer à comptabiliser en charge le montant fondé sur la juste valeur des instruments de remplacement et la juste valeur nette des instruments annulés, déterminée à la date du remplacement.

Ci-dessous le récapitulatif des charges comptabilisées en 2015 et 2014 :

En milliers d'Euros	2015	2014
Plans antérieurs	4	18
Plan de remplacement	67	130
Nouveau Plan 19	4	11
Coût des paiements fondés sur des actions	75	159

Note 21. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont constitués des engagements de retraite à prestations définies et de formation envers le personnel :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2014	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2015
Engagements de retraite envers le personnel	249	31	-38				243
Engagements de formation envers le personnel	159		-159				0
Avantages au personnel	408	-127	-38	0	0	0	243
En milliers d'Euros	Au 31.12.2013	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2014
Engagements de retraite envers le personnel	149	31	69				249
Engagements de formation envers le personnel	138				21		159
Avantages au personnel	287	31	69	0	21	0	408

Les engagements de retraite à prestations définies identifiés au sein du Groupe Hubwoo concernent uniquement les entités françaises et sont relatives à l'indemnité de départ à la retraite dont le montant est équivalent :

- soit à l'indemnité légale minimum de licenciement,
- soit à l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective si elle est plus favorable.

Le montant de l'engagement inclut également les charges sociales applicables à l'indemnité de départ à la retraite.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Revalorisation des salaires		Taux d'actualisation	
2015	2014	2015	2014
2,0%	2,0%	2,03%	1,49%

Les charges de la période des engagements de retraite à prestations définies incluent les différents éléments suivants :

En milliers d'Euros	2015	2014
Charges de personnel : coût des services rendus de la période	28	27
Autres charges opérationnelles : Coûts de départs d'anciens salariés	0	0
Autres charges financières : Intérêts liés à l'actualisation de l'engagement	4	5
Charges de la période - Total		31
		31

Il n'y a plus d'engagements de formation envers le personnel identifiés au sein du Groupe Hubwoo ; ils concernaient uniquement les entités françaises et étaient relatifs au Droit Individuel à la Formation (remplacé depuis janvier 2015 par le Compte Personnel de Formation).

Note 22. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont essentiellement constitués des engagements financiers découlant des contrats de location financement. Il n'y a plus de passif financier court terme relatif aux contrats d'affacturage mentionnés en note 17 - Clients et autres débiteurs :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2014	Augmentations	Diminutions	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2015
Engagements de location financement	885		-626			259
Prêt Moyen Terme	0		0			0
Dettes d'affacturage	100		-100			0
Découverts bancaires	0					0
Emprunts et dettes financières	986	0	-726	0	0	259
dont part long terme	259					45
dont part à moins d'un an	726					214

La diminution sur l'exercice 2015 des engagements financiers découlant des contrats de location financement est liée principalement à leurs remboursements détaillés en note 14 - Immobilisations corporelles.

Sur l'exercice 2014, la variation des emprunts et dettes financières s'analysait comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2013	Augmentations	Diminutions	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2014
Engagements de location financement	1 327	853	-1 295			885
Prêt Moyen Terme	63		-63			0
Dettes d'affacturage	759	100	-759			100
Découverts bancaires	0					0
Emprunts et dettes financières	2 149	953	-2 117	0	0	986
dont part long terme	697					259
dont part à moins d'un an	1 452					726

Note 23. Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus d'autres passifs non courant

Note 24. Provisions

Le Groupe Hubwoo est engagé dans des réclamations et litiges qui sont apparus dans le cadre normal des activités et estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux.

Les provisions se décomposent comme suit au 31 décembre 2015 :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2014	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2015
Provisions	110	2 539	-43	-61		0	2 545
Provisions	110	2 539	-43	-61	0	0	2 545
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	110						2 544

En 2015, l'augmentation du montant de la provision est principalement liée à la mise en œuvre du plan de rétention dans le cadre du changement de contrôle, à des préavis non effectués, à l'indemnité de non concurrence de l'ancien Directeur Général et à d'autres charges de restructuration suivant le rapprochement de Hubwoo avec Perfect Commerce.

Sur l'exercice 2014, la variation des provisions s'analysait comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2013	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2014
Provisions pour litiges	514	38	-168	-277		3	110
Provisions	514	38	-168	-277	0	3	110
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	514						110

Note 25. Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste Fournisseurs et autres créditeurs se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Dettes Fournisseurs	2 198	3 360
Dettes sociales	1 735	2 057
Dettes fiscales	2 584	657
Autres dettes	27	81
Fournisseurs et autres créditeurs	6 543	6 155

Note 26. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants sont constitués uniquement de produits constatés d'avance et du compte courant avec la société Perfect Commerce.

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Produits constatés d'avance	5 402	4 895
Compte courant Perfect commerce	697	0
Avances versées par des clients	0	0
Autres passifs courants	6 099	4 895

Note 27. Instruments financiers

Les principaux risques identifiés par le Groupe Hubwoo concernant ses instruments financiers sont :

- A. Le risque de crédit sur ses actifs financiers, qui est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Groupe revoit régulièrement le risque de crédit de ses créances clients en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.
- B. Le risque de liquidité. Le Groupe Hubwoo doit en effet assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité, grâce notamment à l'utilisation de découverts bancaires, de contrats d'affacturage, et de contrats de location financement.
- C. Le risque de change. Le Groupe Hubwoo possède en effet des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Par ailleurs, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le Groupe Hubwoo se retrouve ainsi exposé au risque de change.
- D. Le risque sur actions. Le Groupe Hubwoo détient des actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le Groupe Hubwoo est donc exposé aux variations de son cours de bourse, mais ces impacts sont comptabilisés directement en capitaux propres et sont donc sans incidence sur le compte de résultat.
- E. Le Groupe Hubwoo ne détient aucun actif ou passif significatif soumis au risque de taux.

A. Risque de crédit

Le Groupe Hubwoo ne détenant pas de garanties sur les actifs financiers qu'il possède, la valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

En milliers d'Euros	Note	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Autres actifs non courants	15	305	523
Clients et Autres débiteurs	17	5 843	6 607
Autres actifs courants	18	2 775	1 281
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	5 849	5 987
Exposition maximale au risque de crédit		14 772	14 398

La trésorerie du Groupe (valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalents de trésorerie) est placée auprès de contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par zone géographique des clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
France	4 463	5 400
Union Européenne (hors France)	2 665	2 732
Etats - Unis	2 455	1 651
Autres	0	0
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-3 740	-3 176
Exposition concernant les créances commerciales nettes	5 843	6 607

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par types de clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Clients Acheteurs	4 449	5 559
Clients Vendeurs	1 394	1 048
Exposition par nature de clients (créances nettes)	5 843	6 607

L'antériorité des créances commerciales s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	Au delà de 360 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	9 583	4 640	1 029	490	224	3 200
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-3 740	0	-61	-304	-230	-3 145
Créances commerciales nettes	5 843	4 640	968	186	-7	55
0	0	0	0	0	0	0
En milliers d'Euros	Au 31.12.2014	Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	Au delà de 360 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	9 784	4 009	2 475	76	335	2 888
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-3 176	0	-58	-154	-268	-2 697
Créances commerciales nettes	6 607	4 009	2 417	-77	68	191
0	0	0	0	0	0	0

Les pertes de valeur constatées par voie de dépréciation concernent, pour l'essentiel des créances sur des clients vendeurs. Par ailleurs, aucune perte de valeur constatée par voie de dépréciation des créances commerciales n'est significative individuellement.

B. Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières du Groupe proviennent essentiellement des contrats de location financement, et ne contiennent aucune clause de « covenant » au 31 décembre 2015. Par ailleurs, ces emprunts et dettes sont à taux fixe.

Le Groupe Hubwoo bénéficie de lignes de crédit bancaire au 31 décembre 2015 pour un montant total de 125 milliers d'euros, non utilisées au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le Groupe Hubwoo bénéficie d'un contrat de financement en crédit-bail prévoyant la possibilité pour le groupe d'exercer tous les 6 mois une option relative à un nouvel engagement d'environ 130 milliers d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers (appartenant tous à la catégorie des passifs financiers au coût amorti) s'analysent comme suit :

En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.12.2015	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois		De 6 à 12 mois		A plus d'un an	
				Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Engagements de crédit bail	22	259	275	139	12	75	3	45	1
Autres dettes financières courantes	22	0	0	0					
Avances versées par clients, dépôts de garantie	26 et 28	0	0	0	0				0
Dettes fournisseurs	25	2,198	2,198	2,198					
Dettes sociales	25	1,735	1,735	1,735					
Dettes fiscales	25	2,584	2,584	2,584					
Autres dettes	25	27	27	27					
Passifs financiers		6,802	6,819	6,682	12	75	3	45	1
En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.12.2014	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois		De 6 à 12 mois		A plus d'un an	
				Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Engagements de crédit bail	22	885	988	327	59	299	31	259	13
Autres dettes financières courantes	22	100	100	100					
Avances versées par clients, dépôts de garantie	26 et 28	99	99	0	0				99
Dettes fournisseurs	25	3,360	3,360	3,360					
Dettes sociales	25	2,057	2,057	2,057					
Dettes fiscales	25	657	657	657					
Autres dettes	25	81	81	81					
Passifs financiers		7,240	7,343	6,583	59	299	31	358	13

Les engagements de crédit-bail ont pour leur quasi-totalité une durée de 3 ans, et les redevances correspondantes sont généralement payées mensuellement ou trimestriellement et d'avance.

C. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Le département de la trésorerie ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme.

Les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupes.

Le risque de change lié à ces opérations, en solde détaillé par devises de transactions, s'analyse comme suit :

Au 31.12.2015							
En milliers d'euros	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD	Libellé en INR	Libellé en PHP	Libellé en COP
Total Actifs	3 579	2 189	179	20			3 463
Total Passifs	-38 924	0	0	0			0
Exposition au risque de change avant couverture	-35 344	2 189	179	20	0	0	3 463
Montants couverts	0	0	0	0			
Exposition au risque de change après couverture	-35 344	2 189	179	20	0	0	3 463
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises		-219	-18	-2	0	0	-346
Au 31.12.2014							
En milliers d'euros	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD	Libellé en INR	Libellé en PHP	Libellé en COP
Total Actifs	2 008	437	317	64			3 463
Total Passifs	-34 137	0	0	0			0
Exposition au risque de change avant couverture	-32 129	437	317	64	0	0	3 463
Montants couverts	0	0	0	0			
Exposition au risque de change après couverture	-32 129	437	317	64	0	0	3 463
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises		-44	-32	-6	0	0	-346

▪ Analyse de la sensibilité au risque de change :

Par ailleurs, les comptes consolidés étant établis en euros, le Groupe est exposé au risque de change sur les opérations libellées en dollars US. Ainsi, l'analyse de la sensibilité aux variations du cours de change USD / Euro donne les résultats suivants (avec une hypothèse d'une appréciation positive de 10% de l'euro par rapport au dollar) :

- les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2015 seraient impactés négativement de 7,5% contre un impact négatif de 2,5% au 31 décembre 2014;
- le chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'année 2015 serait impacté négativement de 2,4% contre un impact négatif de 2,1% pour l'exercice 2014;
- l'impact sur le résultat net serait négatif à hauteur de 0,7%.

D. Risque sur actions

Au 31 décembre 2015, la société Hubwoo S.A. détient 979.427 de ses propres actions (soit 0,72% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 424 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,43 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,17 euro au 31 décembre 2015, la valeur de ces actions est de 167 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 257 milliers d'euros. Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

E. Risque de taux

Le Groupe ne détient, au 31 décembre 2015 et 2014, ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux.

Note 28. Engagements hors bilan**A. Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe**

En date du 8 octobre 2015, Hubwoo S.A. ainsi que toutes les filiales de droit U.S. du Groupe, ont adhéré, en tant que garants, (i) au contrat de prêt « Loan Agreement » en place entre Perfect Commerce LLC et Goldman Sachs BDC et (ii) au contrat de garantie « Guaranty Agreement » en place entre Perfect Commerce LLC et Goldman Sachs BDC, et ce, pour la partie de ce financement qui a été utilisée par Perfect Commerce LLC pour rembourser sa dette financière préexistante. Ces garanties sont limitées aux montants dont Hubwoo et ses filiales bénéficient, directement ou indirectement, de la part des sociétés du groupe Perfect.

En vertu du Guaranty Agreement, Hubwoo S.A. et certaines de ses filiales ont été amenées à donner en nantissement un certain nombre d'actifs tels que comptes courants bancaires, brevets et noms de domaine, contrats de bail, polices d'assurance, cette liste n'étant pas exhaustive.

B. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Les seuls engagements hors bilan liés au financement du Groupe Hubwoo sont :

- des lignes de crédit bancaire accordées au Groupe par ses banques. Le montant de ces lignes de crédit est indiqué en note 27 - Instruments financiers - B Risque de liquidité.
- des cessions de créances commerciales dans le cadre de contrats d'affacturage venant en garantie de financements utilisés. Comme indiqué en note 17 - Clients et autres débiteurs, les créances incluses dans ces contrats d'affacturage restent comptabilisées au bilan et représentent donc un engagement hors bilan.

▪ Affacturage

Au 31 décembre 2015, il n'existe plus de contrat d'affacturage des créances commerciales

Au 31 décembre 2014, le Groupe avait cédé dans le cadre de contrats d'affacturage des créances commerciales d'un montant brut de 830 milliers d'euros, en garantie de financements utilisés à hauteur de 100 milliers d'euros.

Ces créances restent toutefois comptabilisées au bilan en créances clients car le Groupe conserve notamment le risque de recouvrement associé à ces créances. Les financements obtenus sont enregistrés en emprunts et dettes financières.

C. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles peuvent être synthétisés comme suit :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques	Au 31.12.2015 En milliers d'Euros	Au 31.12.2014 En milliers d'Euros
Engagements de locations simples non résiliables	Locations de bureaux et de véhicules de fonction	1,999	1,528
Garanties et nantissements accordés	- Avances versées par clients dans des comptes séquestres - Garanties consenties par le Groupe dans le cadre du bail de location de son siège social	305	523
Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques	Au 31.12.2015 En milliers d'Euros	Au 31.12.2014 En milliers d'Euros
Engagements de locations simples non résiliables	Locations de bureaux	273	163
Garanties et nantissements reçus	Garanties reçues par le Groupe dans le cadre d'un bail de location	0	100

▪ Engagements donnés de locations simples non résiliables

Les engagements donnés de locations simples non résiliables concernent les bureaux des principales entités du Groupe ainsi que les véhicules de fonction attribués à certains collaborateurs. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple non résiliables :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
A moins d'un an	425	1 394
Entre un et cinq ans	899	134
A plus de cinq ans	675	0
Engagements donnés de location simple non résiliables	1 999	1 528

- Garanties et nantissements accordés**

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
A moins d'un an	284	502
Entre un et cinq ans	21	21
A plus de cinq ans	0	0
Garanties et nantissements accordés	305	523

En 2015, les garanties et nantissements accordés correspondent à diverses garanties consenties par le Groupe, notamment dans le cadre de baux de location de ses bureaux qui peuvent faire l'objet de cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs, lesquels sont décrits en note 15 - Autres actifs non courants.

- Engagements reçus de locations simples non résiliables**

En 2015, les engagements reçus de locations simples non résiliables concernent une partie inutilisée du siège social du Groupe qui a fait l'objet en Décembre 2015 d'un bail de sous-location d'une durée de 72 mois. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ce contrat :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
A moins d'un an	16	163
Entre un et cinq ans	110	0
A plus de cinq ans	148	
Engagements reçus de location simple non résiliables	273	163

Garanties et nantissements reçus

En milliers d'Euros	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
A moins d'un an	0	100
Entre un et cinq ans	0	0
A plus de cinq ans	0	0
Garanties et nantissements reçus	0	100

Il n'y a plus de garanties et nantissements reçus au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2014, les garanties et nantissements reçus correspondent à la garantie reçus par le Groupe dans le cadre du bail de sous-location de son siège social.

Note 29. Transactions avec les parties liées

A. Dirigeants

Il est précisé qu'aucun seuil de matérialité n'a été retenu pour la détermination des informations présentées dans cette rubrique.

▪ Définition de la notion des dirigeants

Conformément à la norme IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

Au sein de la société, seul le Directeur Général correspond à cette définition.

Conformément à la norme IAS 24, les membres de la famille proche d'une personne sont les membres de la famille dont on peut s'attendre à ce qu'elles influencent cette personne, ou soient influencés par elle, dans leurs relations avec l'entité. Ces personnes peuvent inclure :

- le partenaire familial et les enfants de la personne;
- les enfants du partenaire familial de la personne;
- les personnes à la charge de la personne ou du partenaire familial de celle-ci.

La société n'a pas identifié de transaction concernant les membres de la famille proche d'un dirigeant.

▪ Changement dans la structure de gouvernance

En date du 08 septembre 2015, suite à l'annonce du succès de l'OPA initiée le 09 juin 2015, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration d'Hubwoo a démissionné, et a été remplacé par des actionnaires ou dirigeants du Groupe Perfect Commerce.

▪ Rémunérations du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, dont le Président du Conseil d'Administration, perçoivent des jetons en présence depuis 2008. Un plafond maximum de 80 milliers d'euros de jetons de présence pour l'exercice 2014 a été fixé par l'assemblée générale du 19 juin 2014.

▪ Rémunérations du Directeur Général

Au titre de ses fonctions de Directeur Général depuis le 27 mars 2009 et jusqu'au 08 septembre 2015, Monsieur Gregory A. Mark a bénéficié d'une rémunération annuelle fixe brute de 300.000,00 dollars américains à laquelle s'ajoute une rémunération variable brute de 250.000,00 dollars américains.

En complément de sa rémunération, 1.500.000 options de souscription d'actions ont été attribuées en 2012 à Monsieur Gregory A. Mark. Cette attribution fait suite à la renonciation des plans d'options antérieurs. Ces options ont été entièrement exercées en septembre 2015. Il a bénéficié également de la prise en charge de frais de voyages à hauteur de 10.000,00 dollars américains et de la mise à disposition d'un appartement.

La charge totale de ces différentes rémunérations est la suivante pour les exercices 2015 et 2014 :

En milliers d'Euros	2015	2014
Avantages à court terme	538	367
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	22	17
Clause de non concurrence	188	0
Paiements fondés sur des actions	0	0
Rémunération des dirigeants	748	384

En sus des éléments susvisés, Monsieur Mark s'est vu attribuer une somme égale à deux fois son salaire annuel, augmentée du montant de toute prime ou commission versée pendant ladite année, sous la forme d'une indemnité de rupture du contrat de travail.

Depuis le 08 septembre 2015, le nouveau Directeur Général, M. George Hampton Wall, ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Hubwoo.

B. Perfect Commerce

Le Groupe Perfect Commerce détient, au travers de sa filiale Perfect Commerce S.A. (Luxembourg), 78,95% du capital de Hubwoo S.A.

Par ailleurs, en date du 08 septembre 2015, suite à l'annonce du succès de l'OPA initiée le 09 juin 2015, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration d'Hubwoo a démissionné, et a été remplacé par des actionnaires ou dirigeants du Groupe Perfect Commerce.

Depuis l'acquisition, les relations financières entre le Groupe Hubwoo et le Groupe Perfect Commerce sont régies par trois Conventions Réglementées.

- a) Une première Convention permet de gérer les prestations dites de « management fees », concernant notamment les prestations et fonctions de Direction du Groupe Hubwoo assurées par des membres de la Direction de Perfect Commerce.
- b) Une deuxième Convention définit les modalités d'utilisation de la marque Perfect Commerce par le Groupe Hubwoo.
- c) Une troisième Convention permet de gérer des flux de trésorerie entre les deux Groupes.

La refacturation intragroupe entre Perfect Commerce LLC et Hubwoo S.A. se décompose comme suit :

		Du 1er août au 31 décembre 2015
En milliers d'Euros		
Management fees et Royalties Perfect Commerce		
Management fees Perfect Commerce LLC vers Hubwoo S.A.		-542
Management fees Hubwoo S.A. vers Perfect Commerce LLC		142
Royalties		-298
Résultat net de la période		-697

Note 30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

4.2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Hubwoo S.A.

Siège social : 28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
Capital social : € 13 634 552,70

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hubwoo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 19.144 milliers d'euros, a fait l'objet d'un test de dépréciation aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2015 selon les modalités décrites dans les notes annexes 3.G « Dépréciation des actifs » et 12.B « Test de dépréciation » aux états financiers consolidés. Le test réalisé au 30 juin 2015 a conduit à la constatation d'une dépréciation de 15.000 milliers d'euros. Aucune perte de valeur complémentaire n'a été constatée suite à la réalisation du test au 31 décembre 2015. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés et contrôlé la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée. Tel que mentionné dans la note 2.C « Recours à des estimations et aux jugements », ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2015

Paris, le 28 avril 2015

KPMG Audit IS

Denjean & Associés

Stéphanie Ortega
Associée

Mark Bathgate
Associé

4.3- Comptes sociaux (Etats financiers et annexe)

4.3.1- Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2015

- Bilan Actif

en Euros	Montant Brut	Amort/Prov.	31/12/2015 net	31/12/2014 net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	12 250 491	12 116 583	133 908	156 074
Fonds commercial	11 239 639		11 239 639	11 239 639
Autres immobilisations incorporelles	3 415 663	3 407 864	7 799	7 799
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles	1 623 269	1 443 127	180 141	191 445
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	38 170 236	13 170 235	25 000 001	25 000 001
Créances rattachées à des participations	42 133 033	21 163 455	20 969 578	18 080 521
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	253 147		253 147	455 318
ACTIF IMMOBILISE	109 085 477	51 301 264	57 784 214	55 130 796
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 463 243	1 679 438	2 783 805	3 652 475
Autres créances	1 641 081		1 641 081	576 669
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	424 445	266 535	157 910	101 049
(dont actions propres 157 910 €)				
Disponibilités	4 507 713		4 507 713	4 684 063
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	251 839		251 839	521 304
ACTIF CIRCULANT	11 288 321	1 945 973	9 342 348	9 535 560
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif	15 837		15 837	0
TOTAL GENERAL	120 389 635	53 247 237	67 142 398	64 666 356

- Bilan Passif

en Euros	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel, dont versé : 13 634 553 euros	13 634 553	12 919 891
Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 189 732	47 689 469
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Report à nouveau	-29 681 441	-22 092 203
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 963 430	-7 325 872
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	670 236	670 236
CAPITAUX PROPRES	28 853 461	31 865 332
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	20 837	5 000
Provisions pour charges	1 869 611	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 890 447	5 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	30 383 134	27 428 297
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 390 833	1 668 213
Dettes fiscales et sociales	2 903 525	1 788 609
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 544	180 646
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 686 899	1 710 982
DETTES	36 390 933	32 776 746
Ecarts de conversion Passif	7 556	19 278
TOTAL GENERAL	67 142 398	64 666 356

- Compte de Résultat

en Euros	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 815 612	13 855 327	16 670 939	22 747 956
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			16 670 939	22 747 956
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 300	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			51 489	239 537
Autres produits			141 268	231 604
PRODUITS D'EXPLOITATION			16 866 996	23 219 097
Achats de marchandises			72 633	147 540
Autres achats et charges externes			5 366 071	7 497 129
Impôts, taxes et versements assimilés			318 400	261 531
Salaires et traitements			3 133 891	3 452 707
Charges sociales			1 132 106	1 250 265
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			131 230	211 941
Sur actif circulant : dotations aux provisions			64 505	212 473
Dotations aux provisions réglementées			6 069 011	10 064 231
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			16 287 846	23 097 817
RESULTAT D'EXPLOITATION			579 149	121 280
OPERATIONS EN COMMUN				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			561 122	572 012
Reprises sur provisions et transferts de charges			15 638	1 574 456
Définitions positives de change			487 809	484 031
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 384	14 194
PRODUITS FINANCIERS			1 069 954	2 644 693
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 834 023	9 654 311
Intérêts et charges assimilées			193 663	153 755
Définitions négatives de change			136 865	11 507
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 021	11 424
CHARGES FINANCIERES			3 169 571	9 830 997
RESULTAT FINANCIER			-2 099 618	-7 186 304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 520 468	-7 065 023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	412
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	19 342
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0	19 754
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			459 134	280 603
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			80 638	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 869 611	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 409 383	280 603
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-2 409 383	-260 849
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			33 579	
TOTAL DES PRODUITS			17 936 949	25 883 545
TOTAL DES CHARGES			21 900 379	33 209 417
BÉNÉFICE OU PERTE			-3 963 430	-7 325 872

- [Annexe aux comptes sociaux](#)

I. Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 8 septembre 2015 le Groupe Hubwoo change de contrôle suite à l'OPA lancée par le groupe Perfect Commerce le 9 juin 2015. Le 8 septembre 2015 les membres du conseil d'administration changent également.

Le siège social est transféré au 28, quai Gallieni à Suresnes.

7 146 620 stock-options sont exercées moyennant un prix de souscription de 0.17 € ouvrant droit à 7 146 620 actions nouvelles de 0.10 € de nominal représentant une augmentation de capital de 714 662 euros et une prime d'émission de 500 263 euros.

Un contrat de management fees, un contrat prévoyant les modalités d'utilisation de la marque et de la technologie Perfect Commerce et, d'une convention permettant de gérer les flux de trésorerie entre Perfect Commerce et Hubwoo ont été mis en place à la suite du rapprochement et de l'intégration entre les deux Groupes.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. Notes sur le bilan

(i) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels pour 11.991 milliers d'euros (en valeur brute), amortis sur la durée prévue d'utilisation, essentiellement constitués de l'application « Place de Marché » et de ses développements successifs,
- le fond commercial de Trade-Ranger pour 11.240 milliers d'euros,
- des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros.

La Société a choisi de ne pas appliquer l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Ces frais sont donc constatés directement en charges et s'élèvent à 936 milliers d'euros en 2015, constitués uniquement de charges de personnel.

Concernant le fonds commercial, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité du fonds commercial est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

La valeur d'utilité s'apprécie notamment en fonction de la pérennité de la technologie sous-jacente et de son utilisation par rapport à l'ensemble de l'activité des filiales.

La dépréciation des immobilisations est constatée par la voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation :

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

en Euros

Rubriques – Valeurs brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions – Mise au Rebut	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	12 498 394	27 654	-275 558		12 250 491
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
Autres immobilisations incorporelles	3 415 663				3 415 663
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 153 696	27 654	-275 558	0	26 905 793
Installations générales, agencements	287 272	102 822	-253 081		137 013
Matériel de bureau, informatique	1 628 337	60 336	-202 417		1 486 255
Immobilisations corporelles en cours					0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 915 609	163 158	-455 499	0	1 623 269
TOTAL	29 069 305	190 812	-731 056	0	28 529 061

en Euros

Rubriques – Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Cessions – Mise au Rebut Ajustement	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	12 342 320	49 820	-275 558		12 116 583
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	3 407 864				3 407 864
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 750 184	49 820	-275 558	0	15 524 447
Installations générales, agencements	145 787	27 533	-172 443		877
Matériel de bureau, informatique	1 578 378	53 877	-190 004		1 442 251
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 724 165	81 410	-362 447	0	1 443 128
TOTAL	17 474 349	131 230	-638 005	0	16 967 574

Par ailleurs, la Société finance des immobilisations corporelles et incorporelles au travers de contrats de Location-Financement. La valeur brute de ces immobilisations n'est pas enregistrée à l'actif de la Société et s'élève à 4.689 milliers d'euros au 31 décembre 2015 identique à l'année précédente.

La valeur nette de ces matériels est de 201 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 687 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(ii) Immobilisations financières :

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives d'activité et de l'endettement des filiales. Cette valeur d'utilité est calculée sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attachés à chaque filiale en fonction de leur chiffre d'affaires et marges.

S'agissant d'hypothèses et d'estimations les réalisations pourraient diverger.

Les créances rattachées à des participations sont pour leur part dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation se décomposent de la manière suivante :

- Hubwoo Belgium N.V. (anciennement InterSources N.V.) : 13.170.235,00 euros
- CC-Chemplorer Ltd. : 25.000.000,00 euros
- Trade-Ranger Inc : 1,00 euros

La valeur des titres Hubwoo Belgium N.V. intègre des frais d'acquisition pour 670.235,00 euros.

Au 31 décembre 2015 les titres de participations se décomposent comme suit :

en Euros

Titres de participation	Valeur historique	Dépréciation au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2014
CC-Chemplorer Ltd	25 000 000		25 000 000	25 000 000
Hubwoo Belgium N.V. (Groupe InterSources)	13 170 235	13 170 235	0	0
Trade Ranger Inc.	1		1	1
Total	38 170 236	13 170 235	25 000 001	25 000 001

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées en fonction de ces mêmes perspectives de rentabilité au 31 décembre 2015 et se composent ainsi :

en Euros

Créances rattachées à des participations	Valeur historique	Dépréciation au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2014
CC-Chemplorer Ltd et filiale	8 623 831		8 623 831	6 527 134
Hubwoo Belgium N.V. et filiales (Groupe InterSources)	4 166 023	1 073 860	3 092 163	4 049 164
Trade Ranger Inc. et filiales	29 343 178	20 089 595	9 253 583	7 504 224
Total	42 133 033	21 163 455	20 969 578	18 080 521

(iii) Crédits :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 1.679 milliers d'euros. Elles sont calculées de manière individuelle, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

La société Hubwoo S.A. a recours à l'affacturage pour les créances commerciales émises par le Groupe en Europe sur ses clients « Vendeurs » depuis 2008. Le contrat d'affacturage a été dénoncé dans le courant de l'année 2015.

Les opérations liées à ces contrats sont comptabilisées au 31 décembre 2015 en « Crédits clients » pour 129 milliers d'euros et en « Autres crédits » pour 111 milliers d'euros, contre 830 milliers d'euros en « Crédits clients », 133 milliers d'euros en « Autres crédits » et 100 milliers d'euros en « Autres dettes » au 31 décembre 2014.

(iv) Autres créances :

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances fiscales envers l'Etat, lesquelles s'élèvent à 1 528 milliers d'euros en 2015 contre 165 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(v) Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur prix d'acquisition ou de souscription, déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Elles sont éventuellement dépréciées par référence au cours moyen du mois précédent la clôture de l'exercice, tandis que les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Par ailleurs, la Société Hubwoo S.A. détient 0,72 % de son capital :

- 842 302 actions, pour une valeur d'achat de 135 milliers d'euros, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité,
- 137.125 actions, pour une valeur d'achat de 290 milliers d'euros, dans le cadre de l'auto-contrôle.

Ces 979 427 actions sont maintenues à l'actif car, conformément à l'objectif du programme de rachat, la Société n'a pas vocation à annuler les actions achetées.

La valeur nette de ces actions au 31 décembre 2015 s'établit ainsi à 158 milliers d'euros (contre 101 milliers d'euros au 31 décembre 2014), après constatation d'une provision pour dépréciation de 267 milliers d'euros.

(vi) Ecarts de conversion actif :

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises (essentiellement en USD et en GBP).

(vii) Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 252 milliers d'euros au 31 décembre 2015, correspondant principalement des frais de maintenance, de leasing et de royalties.

(viii) Etat des créances :

en Euros

ETAT DES CREANCES	Montant	1 an	plus
	Brut	au plus	d'un an
Autres immobilisations financières	253 147	166 319	86 828
Créances Clients	4 463 243	4 463 243	
Personnel et comptes rattachés		0	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		0	
Créances Fiscales	1 528 404	1 528 404	
Débiteurs divers ⁽¹⁾	112 677	112 677	
Charges constatées d'avances	251 839	251 839	
TOTAL GENERAL	6 609 310	6 522 482	86 828

⁽¹⁾ : *Créances d'Affacturage pour 111 milliers d'euros*

(ix) Capitaux propres :

en Euros

RUBRIQUES	Solde au	Affectation	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Solde au
	01/01/2014	Du résultat	d'établissement			31/12/2015
		2014				
Capital Social	12 919 891			714 662		13 634 553
Primes d'émission	18 913 265			500 263		19 413 528
Primes d'apport	28 776 204					28 776 204
Réerves :	0					
. Réserve légale	3 811					3 811
. Réserves réglementées	0					0
. Réserve facultative	0					0
Report à nouveau	-22 092 203	-7 325 872	-263 366			-29 681 441
Résultat de l'exercice précédent	-7 325 872	7 325 872				0
avant affectation	0					0
Résultat de la période	0			-3 963 430		-3 963 430
Provisions réglementées	670 236					670 236
Total Capitaux Propres	31 865 331	0	-263 366	-2 748 505	0	28 853 460

en Euros

Composition du Capital Social	Valeur	Au début	Créés dans	Echangées	En fin
	Nom inale	de l'exercice	l'exercice	dans l'exercice	D'exercice
Nombre d'actions au 1er janvier 2015	0,10 euro	129 198 907		7 146 620	136 345 527
TOTAL		129 198 907	0	7 146 620	136 345 527

Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires.

Au 9 septembre 2015, les options de souscription d'action de la société Hubwoo S.A. en circulation ont été annulées pour partie ou exercées en totalité. Le prix d'exercice de ces options de souscription d'action est de 0,17 euros.

Il n'y a donc plus d'options de souscription en circulation.

(x) Provisions réglementées :

Les frais d'acquisition de la société Hubwoo Belgium N.V. (groupe InterSources) d'une valeur de 670 milliers d'euros ont été amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées. Ils sont totalement amortis au 31 décembre 2015.

en Euros

Acquisition	Frais d'acquisition à amortir sur 5 ans	Amortissements dérogatoires au 31/12/15
Hubwoo Belgium N.V.	670 236	670 236
Total	670 236	670 236

(xi) Provisions pour risques et charges :

Le montant des provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

Rubriques	Solde ouverture	Dotation	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Solde de clôture
Risques liés au Personnel	5 000				5 000
Charges liées au personnel	0	1 869 611			1 869 611
Risque de change	0	15 837			15 837
Total des provisions	5 000	1 885 447	0	0	1 890 447

En 2015, l'augmentation du montant de la provision est principalement liée à la mise en œuvre du plan de rétention dans le cadre du changement de contrôle.

(xii) Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.687 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 décembre 2015.

(xiii) Etats des dettes :

en Euros

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	30 383 134	30 383 134		
Avances et acomptes reçus	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 390 833	1 390 833		
Personnel et comptes rattachés	537 521	537 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 874	550 874		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 815 130	1 815 130		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		0		
Autres dettes	26 544	26 544		
Avoirs à établir	0	0		
Produits constatés d'avance	1 686 899	1 686 899		
TOTAL GENERAL	36 390 933	36 390 933	0	0

⁽¹⁾ : dont Comptes-courants auprès des filiales pour 25.742 milliers d'euros

(i) Ecarts de conversion Passif :

Les écarts de conversion figurant au Passif du bilan correspondent à la réévaluation de dettes libellées en devises (essentiellement en USD et en GBP).

(ii) Détail des produits à recevoir :

en Euros

Produits à recevoir	1 838 738
Autres	1 789 135
Etat - CICE	43 578
Etat - CVAE	6 024
Clients et comptes rattachés	197 656
Clients factures à établir	197 656
Autres créances	1 641 081
Fournisseurs avoirs à recevoir	1 888
Divers à recevoir	1 639 193

(iii) Détail des charges à payer :

en Euros

Charges à payer	1 600 457
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	742 315
Fournisseurs factures non parvenues	742 315
Dettes fiscales et sociales	858 142
Personnel - dettes pour congés payés	399 416
Provisions primes	134 582
Charges sociales sur congés payés	181 455
Charges sociales / provisions primes	56 250
Etat - charges à payer	18 855
Etat - taxe apprentissage	17 037
Etat - formation continue	31 319
Diverses charges à payer	19 228

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(i) Chiffre d'Affaires :

Le Chiffre d'Affaires est composé de trois sources principales :

- des commissions forfaitaires ou fixes sur les transactions, comptabilisées sur le mois de la transaction,
- des frais d'accès et de maintenance étaillés sur la période de référence,
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales (directes et indirectes) des prestations de gestion et d'assistance ainsi que des redevances d'usage de nom commercial et de technologies.

Le Chiffre d’Affaires réalisé au cours de l’exercice 2015 se décompose comme suit :

en Euros

	2015	2014
Accès, maintenance, commissions et services	10 163 705	11 847 039
Facturations faites aux filiales (directes et indirectes)	6 507 235	10 900 917
TOTAL	16 670 939	22 747 956

(ii) Transferts de charges d’exploitation :

Les transferts de charges d’exploitation s’élèvent à 51 milliers d’euros pour l’exercice 2015 contre 32 milliers d’euros pour l’exercice 2014. Ils correspondent aux avantages en nature octroyés aux salariés du groupe.

(iii) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se compose principalement des éléments suivants :

- charges de personnel liées à la réorganisation suite au changement de contrôle de la société : 2 140 milliers d’euros,
- honoraires de conseils liées au changement d’organisation : 179 milliers d’euros,
- valeur nette comptable d’actif cédé : 81 milliers d’euros.

(iv) Impôt sur les sociétés :

La répartition du montant global des impôts sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

en Euros

	2015		2014			
	montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt	montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt
Résultat d’exploitation	579 149	33 579	545 570	121 280		121 280
Résultat financier	-2 099 618		-2 099 618	-7 186 304		-7 186 304
Résultat exceptionnel	-2 409 383		-2 409 383	-260 849		-260 849
Résultat net	-3 963 430		-3 963 430			-7 325 872

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges génèrent les montants suivant de créances d’impôts différés au 31 décembre :

en Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Bases actives d'imposition différée		
provision pour dépréciation des titres de participation	13 170 235	13 170 235
provision pour dépréciation des créances rattachées	21 163 455	18 354 357
Provision pour dépréciation des créances clients	1 679 438	1 614 933
Provision pour dépréciation de TVA étrangère		
Provision pour litiges salariés	5 000	5 000
Provision pour pertes de change	15 837	0
Ecart de conversion passif	7 556	19 278
Plus value latentes sur OPCVM		
C3S	12 210	21 319
Bases passives d'imposition différée		
Ecart de conversion actif	15 837	0
Base fiscale différée nette	36 069 568	33 185 122
Montant correspondant d'impôts sur les sociétés à 33,33%	12 021 987	11 060 601

Enfin, la Société est fiscalement déficitaire en 2015, les déficits reportables s'établissent à 58.6 millions d'euros au 31 décembre 2015.

V. AUTRES INFORMATIONS

(i) Engagements au 31/12/2015 :				
en milliers d'Euros	Paiements dus par période			
	Obligations contractuelles	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans
Contrats de location financement	275	229	46	
Contrats de location simple	1 295	92	528	675
Total	1 570	321	574	675
Montants des engagements par période				
Autres engagements	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Nantissements et garanties	0			
Total	0	0	0	0
Montants des engagements par période				
Engagements reçus	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrat de location simple	326	22	137	168
Total	326	22	137	168

Comme décrit dans la note sur les immobilisations incorporelles et corporelles, plusieurs contrats de location financement ont été signés par la Société comme mentionné dans la note « III. NOTES SUR LE BILAN – (i) Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Pour l'exercice 2015, le montant des redevances s'élève à 713 milliers d'euros contre 853 milliers d'euros pour l'exercice 2014.

La Société a signé différents contrats d'affacturage au cours des exercices 2009 et 2008.

Le contrat a été dénoncé sur le 2ème semestre 2015. Il n'y a plus de factor.

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de créances commerciales cédées, seule subsiste une dette du factor pour 111 milliers d'euros.

En date du 8 octobre 2015, Hubwoo S.A. ainsi que toutes les filiales de droit U.S. du Groupe, ont adhéré, en tant que garants, (i) au contrat de prêt « Loan Agreement » en place entre Perfect Commerce LLC et Goldman Sachs BDC et (ii) au contrat de garantie « Guaranty Agreement » en place entre Perfect Commerce LLC et Goldman Sachs BDC, et ce, pour la partie de ce financement qui a été utilisée par Perfect Commerce LLC pour rembourser sa dette financière préexistante. Ces garanties sont limitées aux montants dont Hubwoo et ses filiales bénéficient, directement ou indirectement, de la part des sociétés du groupe Perfect.

En vertu du Guaranty Agreement, Hubwoo S.A. et certaines de ses filiales ont été amenées à donner en nantissement un certain nombre d'actifs tels que comptes courants bancaires, brevets et noms de domaine, contrats de bail, polices d'assurance, cette liste n'étant pas exhaustive

(ii) Effectif salarié :

Au 31 décembre 2015, l'effectif salarié de la Société est de 30 personnes (32 personnes au 31 décembre 2014). L'effectif moyen au cours de l'exercice 2015 est de 31 salariés (33 au cours de l'exercice 2014).

(iii) Engagements de retraite :

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 242 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu.

(iv) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :

(a) Rémunérations du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, dont le Président du Conseil d'Administration, perçoivent des jetons en présence depuis 2008. Un plafond maximum de 80 milliers d'euros de jetons de présence pour l'exercice 2015 a été fixé par l'assemblée générale du 18 juin 2015.

(b) Rémunérations des Directeurs Généraux

Les Directeurs Généraux successifs ont bénéficié ou bénéficient d'un contrat de travail conclu avec l'une des filiales du groupe. Au titre de leur contrat de travail, ils ont perçu une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable. Ils ont également bénéficié de paiements fondés sur des actions.

Les montants des rémunérations des Directeurs Généraux, ainsi que des paiements fondés sur des actions qui leur ont été alloués, sont les suivants (tels qu'ils ressortent du détail figurant dans le rapport de gestion) :

en milliers d'Euros

	2015	2014
Avantages à court terme		
Paiements fondés sur des actions		
TOTAL	0	0
	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	560	384
Clause de non concurrence	188	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	748	384

En sus des éléments susvisés, Monsieur Mark s'est vu attribuer une somme égale à deux fois son salaire annuel, augmentée du montant de toute prime ou commission versée pendant ladite année, sous la forme d'une indemnité de rupture du contrat de travail.

(v) Honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Hubwoo.

(vi) Liste des filiales (détenues directement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) :

en Euros

Dénomination Siège Social	Capital social Capitaux Propres hors capital social et résultat net	Quote part détenue	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, Avances (net) Cautions	Chiffre d'affaires Résultat net
- Hubwoo Ireland Ltd (CC-Chemplorer) Dublin - Ireland	2 250 784 13 057 875	100%	25 000 000 25 000 000	0 0	5 596 633 -202 747
- Trade-Ranger Inc (*) Houston - Texas - USA	9 -50 542	100%	1 1	0 0	0 595 164
- Hubwoo Belgium N.V. (InterSources) Bruxelles – Belgium	831 225 -91 939	100%	13 170 235 0	0 0	2 244 083 -594 557

(*) Montants en USD convertis au taux de 1,0887 USD pour 1 euro

Aucune de ces sociétés n'a versé de dividende au cours des deux derniers exercices.

(vii) Eléments concernant les entreprises liées et les participations (Article R123-197 6° du Code de Commerce) :

En milliers d'euros	Filiales (Directes & Indirectes)	Autres entreprises liées
Immobilisations		
- Titres de participation (net)	25 000	
- Crédances rattachées à des participations (net)	20 970	
Crédances		
- Crédances clients et comptes rattachés		
- Autres crédances		
Dettes		
- Dettes financières	25 742	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- Autres dettes		
Produits d'exploitation	6 365	142
Charges d'exploitation	7 145	298
Produits financiers	560	
Charges financières	134	

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales (directes ou indirectes) dans le cadre de la Convention Générale Intra-groupe Hubwoo comprend :

- La rémunération du droit d'usage du nom commercial, des solutions technologiques, des savoirs et des noms associés à hauteur de 251 milliers d'euros. Cette rémunération correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires contributif de chaque entité, tel qu'il ressort des comptes consolidés du Groupe Hubwoo en IFRS.
- La refacturation de coûts supportés par la Maison Mère mais directement attribuables à une de ses filiales (directes ou indirectes) pour un montant de 836 milliers d'euros. Ces services sont refacturés à l'entité concernée sans aucune marge.

Par ailleurs, les comptes-courants auprès des filiales sont porteurs d'intérêts calculés sur la base de l'EURIBOR 12 mois, majoré d'une marge fixe de 1,5%.

(viii) Perfect Commerce :

Le Groupe Perfect Commerce détient, au travers de sa filiale Perfect Commerce S.A. (Luxembourg), 78,95% du capital de Hubwoo S.A.

Par ailleurs, en date du 08 septembre 2015, suite à l'annonce du succès de l'OPA initiée le 09 juin 2015, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration d'Hubwoo a démissionné, et a été remplacé par des actionnaires ou dirigeants du Groupe Perfect Commerce.

Depuis l'acquisition, les relations financières entre le Groupe Hubwoo et le Groupe Perfect Commerce sont régies par trois Conventions Réglementées.

- a) Une première Convention permet de gérer les prestations dites de « management fees », concernant notamment les prestations et fonctions de Direction du Groupe Hubwoo assurées par des membres de la Direction de Perfect Commerce.
- b) Une deuxième Convention définit les modalités d'utilisation de la marque Perfect Commerce par le Groupe Hubwoo.
- c) Une troisième Convention permet de gérer des flux de trésorerie entre les deux Groupes.

La refacturation intragroupe entre Perfect Commerce LLC et Hubwoo S.A. se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	Du 1er Aout au 31 décembre 2015
Management fees Perfect Commerce LLC vers Hubwoo S.A.	-541 862
Management fees Hubwoo S.A. vers Perfect Commerce LLC	142 298
Royalties	-297 563
Résultat net de la période	- 697 127

(ix) Transactions avec les parties liées (Article R123-198 11° du Code de Commerce) :

L'identification des parties liées conformément à la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » et les montants relatifs aux transactions avec ces parties liées figurant tous deux dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Hubwoo, ces éléments ne sont pas repris dans la présente annexe aux comptes sociaux.

(x) Evénements survenus après la clôture de l'exercice :

NA

(xi) Identité des sociétés consolidantes:

Perfect Commerce Holding LLC
One Compass Way
Suite 120
Newport News, VA 23606
USA

Hubwoo S.A.
28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
RCS Paris 377 945 233

4.4- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Hubwoo S.A.

Siège social : 28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
Capital social : € 13 634 552,70

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hubwoo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les notes III (i) « Immobilisations incorporelles et corporelles » et III (ii) « Immobilisations financières » de l'annexe exposent les règles et principes comptables relatifs notamment à l'évaluation de la valeur d'utilité du fonds commercial, des titres de participation et des créances rattachées à des participations. Nos diligences ont consisté à apprécier le bien-fondé des règles et méthodes comptables suivies par votre société, ainsi que les données et hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information

appropriée. Comme indiqué dans la note III (ii) « Immobilisations financières » de l'annexe, les réalisations peuvent diverger de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2016

KPMG Audit IS

Paris, le 28 avril 2016

Denjean & Associés

Stéphanie Ortega
Associée

Mark Bathgate
Associé

4.5- Tableau des honoraires de commissaires aux comptes

Honoraire des commissaires aux comptes pris en charge													
		Denjean & Associés				KPMG Audit				Total			
Exercices couverts : 2014 & 2013		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
En Euros		2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Hubwoo	78 228	79 264	100%	100%		120 000	120 000	79%	66%	198 228	199 264	86%	77%
Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%		20 016	25 000	13%	14%	20 016	25 000	9%	10%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						11 000	31 000	7%	17%	11 000	31 000	5%	12%
Hubwoo			0%	0%				0%	0%			0	0%
Filiales intégrées globalement			0%	0%				0%	0%			0	0%
Prestations d'audit	78 228	79 264	100%	100%		151 016	176 000	100%	97%	229 244	255 264	100%	98%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées													
Juridique, fiscal, social	0	0	N/A	N/A				0%	0%	0	0	0%	0%
Autres	0	0	N/A	N/A		5 000	N/A	N/A	N/A	0	5 000	0%	2%
Autres prestations	0	0	0%	0%		0	5 000	0%	3%	0	5 000	0%	2%
Total des prestations	78 228	79 264	100%	100%		151 016	181 000	100%	100%	229 244	260 264	100%	100%